PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC

TOME 3 – PLAN D'ACTION

2015

Agence Forestière des Bois-Francs

Équipe de rédaction et de réalisation du PPMV

Alexandre Guay-Picard, ing. f., M. Sc.
Guy Larochelle, ing. f.
Marie-Pier Arsenault, ing. f.
Amélie Collard, biol, M. Sc.
Annick Picard, biol.
Steve Lemay, tech. for.
Céline Brault, tech. adm.

Comité technique du PPMV

Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
David Boisvert	Vexco inc.
Serge Chartrand	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
Mario Lyonnais	MRC de Bécancour
Jean Page	Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond
David Proulx	MRC de l'Érable

Remerciements

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec
MRC d'Arthabaska, de Bécancour, de Drummond, de l'Érable et de Nicolet-Yamaska
Syndicats des producteurs de bois du Centre-du-Québec, des propriétaires forestiers de la région de Québec et des producteurs forestiers du Sud du Québec
Organismes de gestion en commun œuvrant sur le territoire du Centre-du-Québec

Crédit photos page couverture

Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond, abatteuse mécanique
Groupement forestier Nicolet-Yamaska, débardage mécanisé
Groupement forestier Nicolet-Yamaska, pile de bois
Groupement forestier Nicolet-Yamaska, abatteur manuel

Coordonnées de l'Agence :

Agence forestière des Bois-Francs
227, rue Notre-Dame Est, Victoriaville QC G6P 4A2
Tél : (819) 752-4951 – Fax : (819) 751-9947
Courriel : afbf@afbf.qc.ca – site Web : www.afbf.qc.ca

Référence suggérée : AFBF 2015, Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées du Centre-du-Québec, Tome 3 – Plan d'action, 94 p.

Liste des acronymes

AFSQ	Association forestière du Sud du Québec
BDTQ	Base de données topographies du Québec
CERFO	Centre d'enseignement et de recherches en foresterie
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRECQ	Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
CSMOAF	Comité sectoriel de main d'œuvre en aménagement forestier
EFE	Écosystème forestier exceptionnel
EMVS	Espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et l'alimentation du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et la lutte contre les changements climatiques
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
OBV	Organismes de bassin versant
OIBT	Organisme international des bois tropicaux
PAMVFP	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PRDIRT	Plan régional de Développement intégré des Ressources naturelles et du Territoire
RDE	Registre du domaine de l'État
RNCAN	Ressources naturelles du Canada
SIGGA	Système d'informations géoforestières et de gestion des Agences
SOPFIM	Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies
UPA	Union des producteurs agricoles

Table des matières

1. Mise en contexte 1
2. L'aménagement durable des forêts privées centricoises : une approche en trois axes 3
2.1 Environnement : Le maintien de l'intégrité des écosystèmes forestiers 3
2.2 Économie : La création de richesses à partir des ressources forestières 4
2.3 Société : Un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs 6
3. Cadre stratégique 7
4. Plan d'action 9
5. Fiches-objectifs 29
6. Programmation budgétaire des travaux sylvicoles 71
6.1 Historique 2009-2013 71
6.2 Programmation 2015-2020 73
6.2.1 Stratégie générale 73
6.2.2 Préparation de terrain 73
6.2.3 Reboisement et regarni (mise en terre de plants) 74
6.2.4 Entretien de plantation et traitements non-commerciaux 74
6.2.5 Travaux commerciaux 74
6.2.6 Autres travaux 75
6.2.7 Autres considérations 75
6.3 Programmation à long terme 77
7. Consultations publiques et diffusion 79
7.1 Commentaires et modifications principales suite aux consultations 79
7.2 Stratégie d'information et de formation 80
8. Suivi 81
9. Conclusion 91
10. Références 93

Liste des tableaux

Tableau 1. Plan d'action – Axe environnemental 10
Tableau 2. Plan d'action – Axe économique 19
Tableau 3. Plan d'action – Axe social 25
Tableau 4. Objectif 1 – Renforcer les mesures de protection et de conservation des écosystèmes forestiers exceptionnels et des autres milieux sensibles déjà définis sur le territoire 31
Tableau 5. Objectif 2 – Consolider le réseau des écosystèmes forestiers exceptionnels et des milieux forestiers à fort potentiel de conservation au Centre-du-Québec 33
Tableau 6. Objectif 3 – Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité écologique des cours d'eau et de leur bande riveraine 35
Tableau 7. Objectif 4 – Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité des sols forestiers 36
Tableau 8. Objectif 5 – Maintenir l'intégrité écologique des milieux humides 38
Tableau 9. Objectif 6 – Favoriser l'aménagement écosystémique et la sylviculture s'inspirant des caractéristiques des forêts préindustrielles 40
Tableau 10. Objectif 7 – Adopter des stratégies sylvicoles qui maintiennent et améliorent la résilience des écosystèmes forestiers et qui assurent une meilleure adaptation aux changements climatiques 42
Tableau 11. Objectif 8 – Assurer la conservation des vieilles forêts et des attributs clés qui leur sont associés 44
Tableau 12. Objectif 9 – Réduire le morcellement du territoire et la fragmentation forestière 46
Tableau 13. Objectif 10 – Minimiser l'impact des espèces envahissantes, des insectes et des pathogènes sur la santé des forêts 48
Tableau 14. Objectif 11 – Produire des bois feuillus de grande valeur 50
Tableau 15. Objectif 12 – Assurer la régénération adéquate des parterres de coupe en essences désirées 51
Tableau 16. Objectif 13 – Optimiser le retour sur l'investissement 53
Tableau 17. Objectif 14 – Gérer l'arrivée massive des superficies de plantation aptes à l'éclaircie commerciale 54
Tableau 18. Objectif 15 – Produire la quantité maximale de richesses en fonction de la capacité de production des forêts 56
Tableau 19. Objectif 16 – Produire de la valeur avec des ressources autres que la matière ligneuse 58
Tableau 20. Objectif 17 – Maximiser les retombées économiques engendrées par le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) 60
Tableau 21. Objectif 18 – Augmenter la rentabilité des interventions sylvicoles 61
Tableau 22. Objectif 19 – Augmenter le nombre d'initiatives de développement forestier au Centre-du-Québec 62

Tableau 23. Objectif 20 – Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bienfaits des interventions forestières sur l'ensemble des valeurs du développement durable 64
Tableau 24. Objectif 21 – Solliciter l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leurs boisés 66
Tableau 25. Objectif 22 – Favoriser le recrutement et l'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre forestière 67
Tableau 26. Objectif 23 – Informer la population et créer des liens avec les institutions locales ...68
Tableau 27. Objectif 24 – Mettre en œuvre le PPMV 70
Tableau 28. Moyenne annuelle des sommes investies pour chacun des grands groupes de travaux sylvicoles sur le territoire de l'Agence de 2009 à 2013 72
Tableau 29. Moyenne annuelle des sommes et quantités prévues pour chacun des grands groupes de travaux sylvicoles sur le territoire de l'Agence de 2015 à 2020.....76
Tableau 30. Prévisions budgétaires à long terme 78
Tableau 31. Tableau de suivi des VOIC (Valeur-Objectif-Indicateur-Cible) pour l'axe environnemental du Plan d'action 82
Tableau 32. Tableau de suivi des VOIC (Valeur-Objectif-Indicateur-Cible) pour l'axe économique du Plan d'action 85
Tableau 33. Tableau de suivi des VOIC (Valeur-Objectif-Indicateur-Cible) pour l'axe social du Plan d'action.....89

Liste des figures

Figure 1. Structure de décision pour l'élaboration du cadre stratégique du PPMV 7
Figure 2. Cadre stratégique du PPMV des Bois-Francs – Valeurs et objectifs 8

1. Mise en contexte

Le volet Mise en œuvre - Plan d'action constitue le troisième et dernier document du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence forestière des Bois-Francs (ci-après nommée l'Agence). Il présente les orientations et les objectifs en lien avec le développement durable des forêts privées du Centre-du-Québec. Issu d'un important processus de concertation, le Plan d'action expose les principales démarches qui seront entreprises par l'Agence et ses partenaires afin d'assurer le développement forestier régional et répondre aux problématiques locales. Le Plan d'action se base également sur les enjeux actuels propres à la forêt privée. Il reflète l'importance que l'ensemble des partenaires accorde au développement durable des ressources du milieu forestier.

Le concept de l'aménagement forestier durable traduit une nouvelle vision éthique de la foresterie. Par un aménagement écosystémique et intégré qui implique la population, il permet de concilier l'ensemble des valeurs environnementales, sociales et économiques en lien avec les forêts (Bélanger 2001). L'aménagement forestier intensif, qui vise l'utilisation des stations forestières les plus productives à l'aide de scénarios qui maximisent la productivité ligneuse, fait également partie des stratégies d'aménagement régionales. C'est en assurant la gestion du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées que l'Agence a le pouvoir d'influencer le milieu forestier et d'en permettre le développement durable. Les budgets de mise en valeur doivent être orientés afin d'assurer une utilisation rationnelle des ressources permettant d'atteindre un équilibre entre la protection et la productivité des forêts.

Le Plan d'action est un document qui a pour but d'aiguiller les actions, d'assurer une gestion forestière efficace et de générer de la richesse. Il s'agit d'un outil et non d'une fin en soi. Le Plan d'action doit être dynamique et évolutif au fil du temps en fonction des nouvelles réalités. Afin d'aider à sa mise en œuvre, un guide sylvicole détaillé a été développé par l'Agence et joint en annexe. Il servira d'outil aux conseillers forestiers afin de les guider lors de la confection des plans d'aménagement forestier, de la planification des activités et de l'élaboration des prescriptions sylvicoles.

Le Plan d'action est présenté sous forme de valeurs-objectifs et d'indicateurs-cibles. Il se compose des trois grands axes du développement durable soit l'environnement, l'économie et la société. Ces trois axes donnent lieu à 17 valeurs et à 24 objectifs. Ces objectifs constituent les buts ultimes qui, une fois atteints, assureront le développement durable des forêts privées du Centre-du-Québec. À partir de ces objectifs, 70 actions et projets spécifiques ont été définis. Ce sont les objectifs quantifiables permettant de valider ou non une réelle mise en œuvre des orientations. Ces actions seront concrétisées grâce à un partenariat entre plusieurs intervenants de différents milieux. Plusieurs indicateurs viennent se greffer aux objectifs afin de permettre un suivi des actions posées et de mesurer leur impact sur l'atteinte des objectifs. Des cibles sont finalement fixées.

2. L'aménagement durable des forêts privées centricoises : une approche en trois axes

Les trois axes du développement durable ont permis de guider le processus d'identification des valeurs - objectifs qui orienteront les actions de l'Agence et des partenaires au cours des prochaines années. Il est apparu évident que les priorités environnementales et économiques sont à la base du tissu social qui compose le milieu forestier centricois. Les trois axes du développement durable ont donc été la pierre d'assise dans le processus de sélection des priorités et des actions du PPMV. L'Agence a distingué les trois enjeux suivants en lien avec le développement durable :

1. **Axe environnemental** : Le maintien de l'intégrité des écosystèmes forestiers
2. **Axe économique** : La création de richesses à partir des ressources forestières
3. **Axe social** : Un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs

Au sein de ces trois enjeux fondamentaux, 17 valeurs plus spécifiques ont été définies par les intervenants. Ces valeurs reflètent les attentes de toutes les parties impliquées dans la protection et la mise en valeur des forêts privées centricoises. À partir de ces valeurs, 24 objectifs ont été établis par l'Agence et les partenaires. Les actions et projets concrets qui permettront l'atteinte de ces objectifs sont présentés dans une section subséquente du présent document. Les valeurs défendues par les partenaires sont présentées sommairement dans les prochaines pages.

2.1 Environnement : Le maintien de l'intégrité des écosystèmes forestiers

La Commission sur l'intégrité des parcs nationaux du Canada définit l'intégrité écologique comme étant « l'état d'un écosystème jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie, plus précisément par la composition et l'abondance des espèces indigènes […] ainsi que par le rythme des changements et le maintien des processus écologiques ». Évidemment, depuis son arrivée au 19^{e} siècle, l'être humain a grandement modifié la dynamique et les processus ayant cours dans les forêts centricoises. Nonobstant, ces forêts, lorsqu'on en exclut les plantations, sont toujours dans un état naturel ou semi-naturel. Il est primordial de maintenir l'intégrité et d'améliorer l'état de ces écosystèmes forestiers afin d'assurer l'efficacité des services économiques et écologiques qu'ils procurent. L'intégrité écologique des forêts du Centre-du-Québec dépend de plusieurs facteurs dont la santé des cours d'eau, des sols, des espèces végétales et animales et des processus qui y ont cours.

L'aménagement durable du territoire forestier et le maintien de l'intégrité écologique s'effectueront notamment par l'implantation d'un aménagement écosystémique au sein du modèle de gestion des forêts. L'aménagement écosystémique vise à maintenir des écosystèmes sains et résilients en misant sur une diminution des écarts entre les forêts naturelles et les forêts aménagées […] (Gauthier et al. 2008). L'aménagement écosystémique préconise un changement dans les pensées et les méthodes forestières en passant d'un aménagement par espèce unique à une approche basée sur l'ensemble de l'écosystème (D'Eon, 2007). L'aménagement écosystémique est au cœur des orientations stratégiques et des objectifs spécifiques de l'Agence pour les prochaines années.

Six grandes valeurs sont associées au maintien de l'intégrité des écosystèmes forestiers. Celles-ci touchent principalement à la protection des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), à la protection des cours d'eau, des bandes riveraines et des sols ainsi qu'à la conservation des milieux humides. Les orientations générales abordent également le maintien et le rétablissement de la biodiversité ainsi que la santé des forêts. Pas moins de 10 objectifs et 33 moyens d'action spécifiques sont prévus pour faire face à cet enjeu. Ces moyens font appel à la sensibilisation de tous les utilisateurs du milieu vis-à-vis la protection des attributs forestiers et des fonctions qui leur sont associées. L'acquisition de connaissances sera également une composante essentielle de cet enjeu. La compréhension de la dynamique naturelle des forêts préindustrielles est indispensable pour assurer un aménagement durable qui permettra de maintenir l'intégrité du territoire. Plusieurs moyens d'action impliquent l'instauration de pratiques et de techniques novatrices. Le transfert de connaissances vers les propriétaires et les utilisateurs sera primordial pour assurer l'efficacité des changements proposés.

2.2 Économie : La création de richesses à partir des ressources forestières

Les tendances mondiales en aménagement forestier semblent évoluer et se dessiner autour de la recherche de compromis pour répondre aux besoins des sociétés. Une contradiction évidente apparaît entre une demande toujours grandissante pour la matière ligneuse et les préoccupations et les demandes environnementales. Malgré tout, la génération de revenus et la création de valeurs à partir des ressources forestières demeurent d'une grande importance pour l'Agence et ses partenaires. L'aménagement durable des forêts privées passe nécessairement par l'augmentation des bénéfices et des retombées que procure le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP). Cependant, il est important de comprendre que ces bénéfices économiques ne concernent pas uniquement la matière ligneuse. D'autres activités telles que la cueillette des produits forestiers non-ligneux (PFNL), la chasse engendrée par l'aménagement faunique ou la récolte de biomasse peuvent permettre la création de valeurs. Ainsi, le Programme d'aide à la mise en valeur doit s'assurer de gérer les ressources en intégration afin de maximiser les retombées économiques.

Plusieurs avenues peuvent également permettre de concilier les valeurs économiques et environnementales dont la création de zones d'aménagement intensif. L'aménagement intensif se définit par l'utilisation de moyens accrus pour atteindre des objectifs supérieurs de production de matière ligneuse (CERFO, 2009). Il consiste à accélérer le processus de croissance des forêts en pratiquant des interventions sylvicoles appropriées sur des sites riches. La mise en place de ces zones aux rendements accrus empêche la baisse de volume exploitable engendrée par la création de zones de conservation ou d'aménagement écosystémique (Deschênes, 2009). Les forêts du Centre-du-Québec possèdent suffisamment de sites riches sans contraintes pour être en mesure d'implanter des zones d'aménagement intensif adaptées aux conditions régionales (Nguyen et St-Pierre, 2013).

La région renferme aussi une large part de forêts feuillues au potentiel sous-utilisé. Depuis plusieurs décennies, pour des raisons techniques et économiques, les peuplements feuillus sont aménagés en quantité moindre que les peuplements résineux. Le potentiel économique du bois feuillu de qualité devra être considéré avec plus d'attention dans le futur. Il est aussi reconnu qu'une quantité importante de ces peuplements feuillus sont « dégradés ». Une forêt dégradée ne peut fournir une quantité suffisante de biens et de services et ne conserve qu'une diversité biologique restreinte. Elle a perdu la structure, la fonction, la composition des essences et/ou la productivité normalement associées à la forêt naturelle (OIBT, 2002). Ainsi, l'Agence considère comme prioritaire la valorisation des peuplements feuillus dégradés et de qualité afin d'éviter toute forme de dégradation possible.

Six grandes valeurs sont associées à la création de richesses à partir des ressources forestières. En supplément à la gestion intégrée des ressources, à l'intensification de l'aménagement forestier et à la mise en valeur prioritaire des peuplements feuillus, on retrouve l'optimisation des livraisons de bois, la génération de revenus et la recherche d'autres sources de financement. Ainsi, 9 objectifs et 23 moyens concernent spécifiquement le volet économique du Plan d'action. Plus concrètement, les solutions émises permettront d'accroître la production de bois de qualité, favoriseront la régénération naturelle de feuillus nobles et assureront la prise en compte de toutes les valeurs potentielles du territoire. De plus, un guide sylvicole joint en annexe servira d'outil pour guider le choix de scénarios permettant de maximiser le rendement économique des interventions. Encore une fois, l'acquisition et le transfert de connaissances seront à la base de l'augmentation des rendements économiques associés au Programme d'aide à la mise en valeur.

2.3 Société : Un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs

Selon Ginn (2005), un concept simple permet de résumer la façon d'utiliser durablement les ressources naturelles, « il faut planifier la conservation du patrimoine naturel à l'échelle du paysage tout en reconnaissant que les communautés sont organisées autour de systèmes économiques ». La forêt privée procure de nombreux services et répond à plusieurs besoins socio-économiques au Centre-du-Québec. En effet, la région possède un important bassin de travailleurs manufacturiers qui dépendent des produits du bois et de sa transformation secondaire (papiers et meubles). Il est important de valoriser l'intervention forestière en vantant ses mérites sur la vitalité des écosystèmes, mais également sur la chaîne de valeur qu'elle engendre et les bénéfices sociaux qu'elle procure.

Les propriétaires forestiers sont les premiers concernés par la protection et la mise en valeur de leur boisé. Ils doivent être sollicités à chaque maillon de mise en œuvre du PPMV. Ils sont au centre des décisions forestières et sont les principaux bénéficiaires du PAMVFP. Leur implication est primordiale. Selon l'Institut de la statistique du Québec, les emplois dans le secteur forestier au Centre-du-Québec, particulièrement ceux reliés à l'exploitation forestière, sont en baisse constante depuis les années 2002. Il est de plus en plus difficile de trouver des ouvriers sylvicoles qualifiés et de qualité et il y a un manque évident de relève dans le domaine forestier. Il est essentiel d'assurer l'amélioration des conditions de travail de ces ouvriers et de faire la promotion active du métier de forestier. Parmi toute la population, les jeunes sont manifestement des cibles de choix pour la promotion des métiers reliés à la forêt. La valorisation et la promotion peuvent se concrétiser par des activités en forêt, de la publicité ou toutes autres formes de divulgation de l'information.

La forêt est aussi utilisée à des fins récréatives telles que la cueillette, la chasse et la pêche. La valeur sociale des forêts n'est plus à prouver, elle fait partie intégrante du milieu forestier. Les orientations et stratégies globales du PPMV doivent prendre en compte ces aspects sociaux et bâtir autour de ceux-ci une véritable culture forestière. Finalement, la mise en œuvre efficace des actions prévues au PPMV permettra d'assurer la vitalité des forêts privées de la région et de permettre à tous les utilisateurs d'en retirer un maximum d'avantages.

Cinq grandes valeurs sont associées au maintien d'un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs. Il s'agit de la valorisation de l'aménagement forestier, l'implication des propriétaires dans la protection et la mise en valeur de leur boisé, le recrutement et le maintien de la main-d'œuvre, la création d'une culture forestière régionale et la réalisation des actions prévues au PPMV. Au total, 5 objectifs et 15 actions relèvent de l'axe social du Plan d'action du PPMV. Les principales actions qui permettront de répondre aux enjeux sociaux de la mise en valeur des forêts privées sont des activités de communication. L'Agence doit augmenter sa visibilité dans la région et les partenariats avec d'autres institutions sont indispensables pour y arriver. L'Agence agira en soutien à plusieurs autres organisations dont le mandat principal relève des valeurs et objectifs cités dans le volet société du PPMV.

3. Cadre stratégique

Le cadre stratégique représente schématiquement l'ensemble des valeurs défendues par l'Agence ainsi que chacun des vingt-quatre objectifs qui leur sont associés. Il constitue la vision de développement central et les exigences d'excellence que s'impose l'Agence forestière des Bois-Francs. La version finale du cadre stratégique est le fruit d'un important processus de concertation entre l'Agence et les partenaires. La structure de concertation ayant permis la validation du cadre stratégique est présentée à la figure 1.

Figure 1. Structure de décision pour l'élaboration du cadre stratégique du PPMV

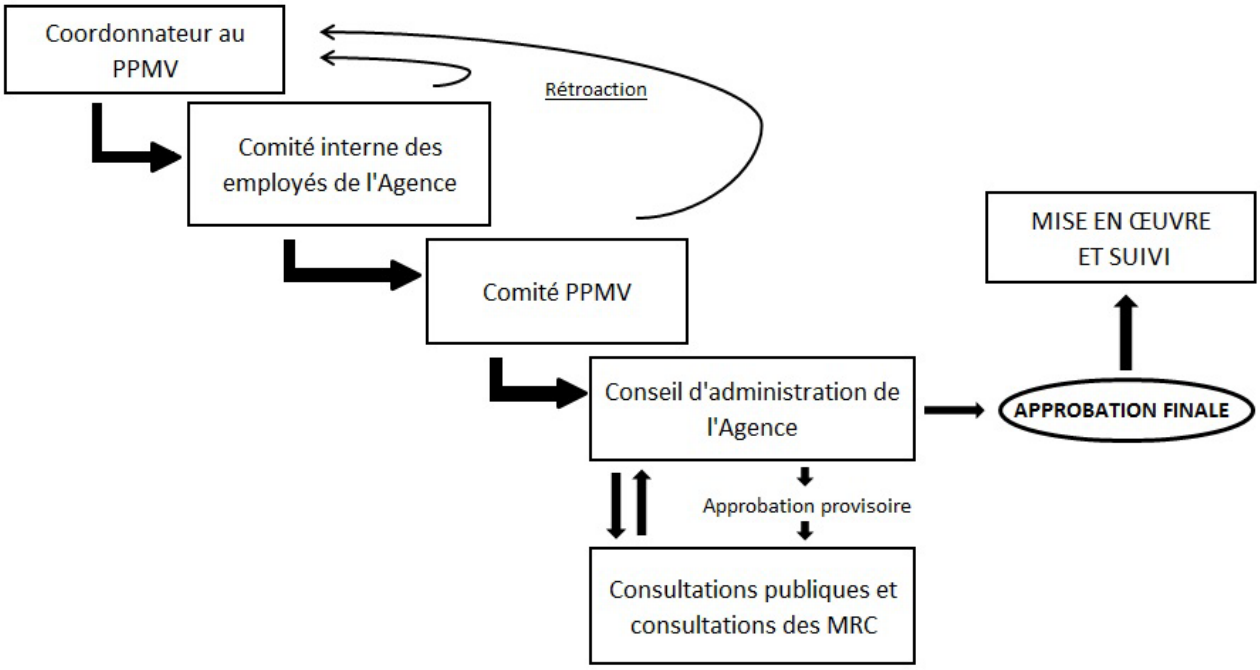

Figure 2. Cadre stratégique du PPMV des Bois-Francs – Valeurs et objectifs

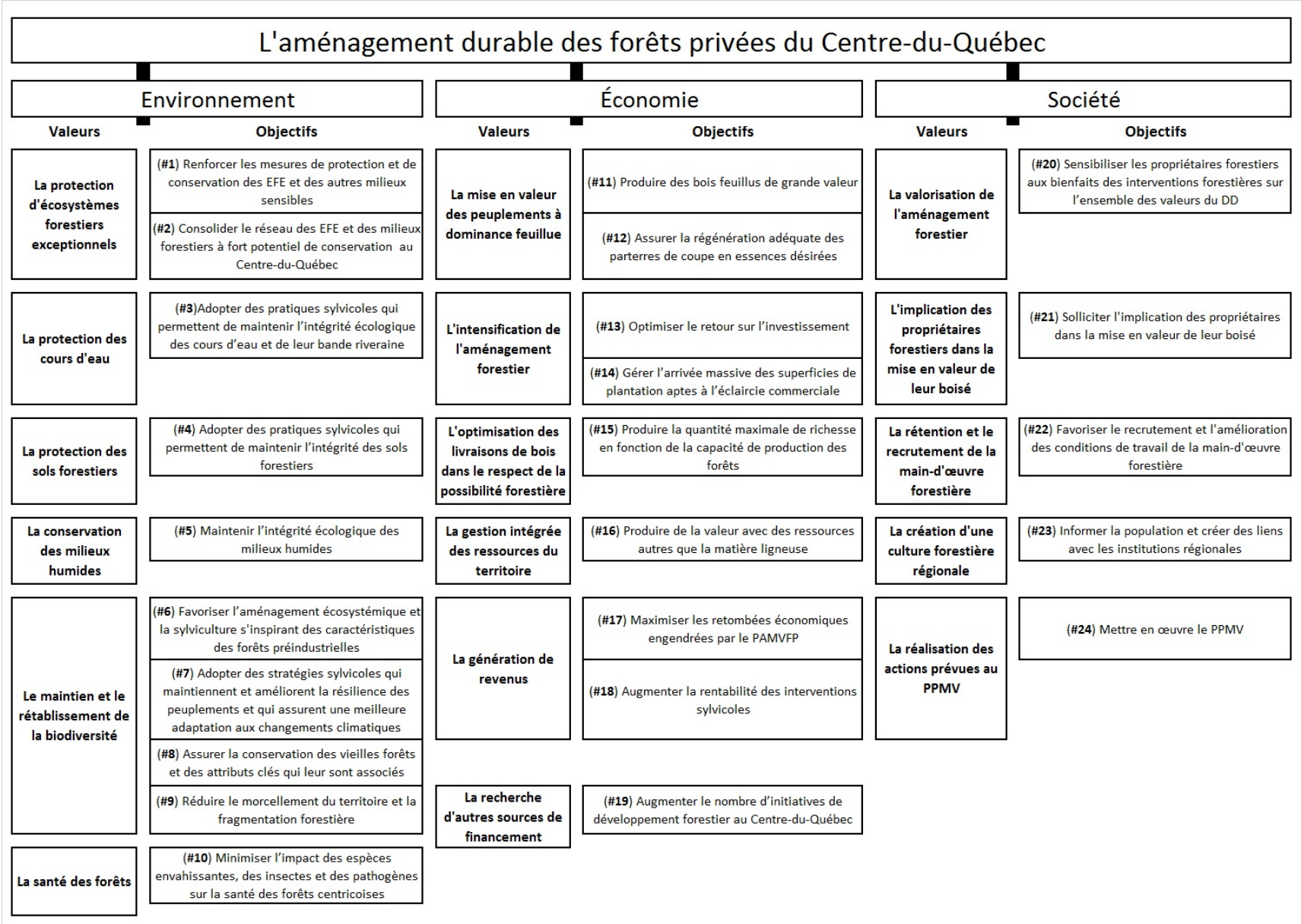

4. Plan d'action

Un cadre stratégique ne saurait avoir d'impact sans un plan d'action clair et définitif quant aux actions prévues par les partenaires pour le mettre en œuvre. Cette section présente le plan d'action détaillé de l'Agence forestière des Bois-Francs pour l'horizon 2015-2020 et au-delà. Les trois tableaux qui suivent présentent les actions et projets prévus en fonction des objectifs, des valeurs et de l'axe du développement durable qui leur sont associés. Un ordre de priorité est associé à chacune des actions. Cette hiérarchisation des actions a été longuement étudiée par le comité PPMV et entérinée par le conseil d'administration de l'Agence. En bref, les actions de forte priorité seront réalisées à court terme et les efforts de mise en œuvre seront importants. Les actions de priorité moyenne seront réalisées à moyen ou long terme. Un peu moins de ressources leur seront attribuées. Les actions de priorité faible sont plutôt des intentions et des positions défendues par l'Agence sans qu'elles ne soient prioritaires.

Au final, c'est un total de 71 actions et projets que propose le Plan d'action du PPMV. Malgré un ordre de priorité qui diffère, tous les moyens proposés seront mis en œuvre afin d'assurer le développement maximal des opportunités que peuvent offrir les forêts privées de la région. À noter que, dans les tableaux qui illustrent les objectifs et les actions prévues, les intervenants sont présentés en ordre alphabétique. Il faut également faire la distinction entre le rôle du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec (SPBCQ) pour la mise en marché et son rôle d'agent de livraison. Ainsi, lorsque les syndicats de producteurs de bois se retrouvent comme intervenants, cela fait référence au SPBCQ en tant que responsable de la mise en marché du bois. Lorsqu'on fait référence aux agents de livraison, le SPBCQ en fait partie puisqu'il est aussi un agent de livraison accrédité par l'Agence.

Tableau 1. Plan d'action – Axe environnemental

	Objectif général	Porteurs		Action ou projet en ordre d'importance	Priorité
La protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels					
#1	*Renforcer les mesures de protection et de conservation des EFE et des autres milieux sensibles déjà définis sur le territoire*	AFBF Agents de livraison CRECQ MDDELCC MFFP	**1.1**	Colliger les informations dendrométriques et spatiales relatives aux EFE et autres milieux d'intérêts et fournir cette information aux agents de livraison.	Forte
			1.2	Définir avec les partenaires d'un cadre de gestion et de mesures d'atténuation adaptées au sein des milieux sensibles comme les EFE et les autres milieux d'intérêt.	Moyenne
			1.3	Produire un cahier des mesures d'atténuation applicables en milieux sensibles (EFE et autres) lors de la réalisation d'interventions sylvicoles.	Moyenne

#2	*Consolider le réseau des EFE et des milieux forestiers à fort potentiel de conservation au Centre-du-Québec*	AFBF Agents de livraison CRECQ MDDELCC MFFP	**2.1**	Poursuivre les efforts de sensibilisation et d'information des propriétaires forestiers, notamment dans le cadre de la signature d'ententes de conservation volontaire et autres projets d'intendance sur terres privées.	Forte
			2.2	Susciter une réflexion sur l'importance de consolider le réseau des EFE au Centre-du-Québec, notamment en ce qui concerne les forêts refuges des espèces à statut précaire.	Moyenne
			2.3	Collaborer à la validation de la présence et de l'occurrence des espèces menacées et vulnérables ou susceptibles d'être menacées et vulnérables (EMVS) et rechercher du financement pour concentrer les efforts.	Moyenne
			2.4	Faire valoir aux autorités reconnues l'importance d'un plan de sondage du territoire afin de valider l'occurrence des espèces menacées et vulnérables.	Faible

La protection des cours d'eau					
#3	*Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité écologique des cours d'eau et de leur bande riveraine*	AFBF Agents de livraison CRECQ MDDELCC MRC Municipalités OBV	**3.1**	Agir en concertation avec les autorités reconnues, notamment en ce qui concerne la relève des infractions dans le cadre de la vérification opérationnelle de la livraison du programme d'aide.	Obligatoire
			3.2	Adapter et diffuser, à partir des modèles déjà existants, un guide des bonnes pratiques lors des interventions forestières sur bandes riveraines.	Forte
			3.3	Créer un espace de dialogue entre les autorités reconnues (MRC, Ministères, OBV) afin de discuter des problèmes techniques engendrés par les différentes réglementations quant à la gestion de l'eau et tenter de trouver des compromis pour faciliter le travail en forêt.	Moyenne-Forte
			3.4	Encourager la participation active du milieu forestier centricois aux tables de concertation en matière de gestion de l'eau dans la région (CRECQ, MRC, OBV, etc.).	Moyenne

La protection des sols forestiers					
#4	*Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité des sols forestiers*	AFBF Agents de livraison MFFP	**4.1**	Sensibiliser et responsabiliser les propriétaires et les intervenants forestiers sur la protection des sols, tout particulièrement les risques d'orniérage.	Moyenne
La conservation des milieux humides					
#5	*Maintenir l'intégrité écologique des milieux humides*	AFBF Agents de livraison CRECQ MRC OBV	**5.1**	Collaborer à la recherche de solutions concernant une méthode simplifiée de demande de certificat d'autorisation pour des coupes forestières adaptées en milieu humide.	Forte
			5.2	Développer des scénarios sylvicoles appropriés à l'amélioration des conditions écologiques des marécages arborés.	Forte

			5.3	Continuer les efforts de sensibilisation des propriétaires forestiers, notamment dans le cadre des ententes de conservation volontaire.	Moyenne
			5.4	Encourager la participation active du milieu forestier centricois aux tables de concertation en matière de gestion des milieux humides dans la région (CRECQ, MRC, OBV, etc.).	Moyenne
Le maintien et le rétablissement de la biodiversité					
#6	*Favoriser l'aménagement écosystémique et la sylviculture en s'inspirant des caractéristiques des forêts préindustrielles*	AFBF Agents de livraison CRECQ MDDELCC MFFP	**6.1**	Augmenter le reboisement des espèces forestières en raréfaction notamment la pruche, le thuya, l'épinette rouge, le pin blanc, le chêne rouge et le bouleau jaune.	Forte
			6.2	Collaborer à la recherche de solutions permettant de donner plus de latitude aux ingénieurs forestiers lors des interventions dans les érablières rouges (démarchage auprès de la CPTAQ).	Forte

			6.3	Effectuer des traitements sylvicoles qui diminuent l'importance des peuplements à dominance de feuillus intolérants et d'érable rouge sur le territoire centricois.	Forte
			6.4	Effectuer des traitements sylvicoles qui augmentent la présence des espèces compagnes résineuses et feuillues au sapin baumier dans les peuplements résineux naturels.	Forte
#7	*Adopter des stratégies sylvicoles qui maintiennent et améliorent la résilience des peuplements et qui assurent une meilleure adaptation aux changements climatiques*	AFBF Agents de livraison CRECQ MDDELCC MFFP	**7.1**	Effectuer des traitements sylvicoles qui augmentent la présence relative des espèces feuillues tolérantes à la sécheresse dans les peuplements forestiers (tilleuls, ormes, chênes, ostryers, cerisiers tardifs, pins blancs).	Forte
			7.2	Augmenter la proportion de reboisement en essences feuillues.	Moyenne
			7.3	Augmenter la proportion de plantations mixtes.	Moyenne

#8	*Assurer la conservation des vieilles forêts et des attributs clés qui leur sont associés*	AFBF Agents de livraison CRECQ MDDELCC MFFP	**8.1**	Créer un document de promotion pour la conservation d'essences compagnes dans les érablières, de chicots/bois morts dans les boisés et d'identification des espèces sensibles.	Forte
			8.2	Établir avec les partenaires des paramètres clairs quant à la définition des vieilles forêts au Centre-du-Québec.	Moyenne
			8.3	Introduire des balises techniques de rétention d'attributs particuliers (exemple : sapins de gros diamètres) au sein des traitements commerciaux (CFI, jardinages, coupes progressives) sans avoir pour effet de les déclasser.	Moyenne
			8.4	Rendre obligatoire la rétention d'attributs particuliers – sous forme de propositions provenant des agents de livraison accrédités - et la minimisation des perturbations lors d'interventions dans une vieille forêt (appellation VIN/VIR selon le 4^{e} inventaire décennal).	Moyenne

#9	*Réduire le morcellement du territoire et la fragmentation forestière*	AFBF Agents de livraison CRECQ MDDELCC MFFP	**9.1**	Augmenter la superficie forestière productive.	Forte
			9.2	Favoriser le reboisement des friches agricoles adjacentes aux forêts existantes.	Forte
			9.3	Supporter les efforts de revégétalisation des rives et des fossés agricoles.	Moyenne
La santé des forêts					
#10	*Minimiser l'impact des espèces envahissantes, des insectes et des pathogènes sur la santé des forêts*	AFBF Agents de livraison MFFP Service canadien des forêts SOPFIM	**10.1**	Effectuer une revue de littérature complète et détaillée sur les menaces potentielles au Centre-du-Québec (spongieuse, livrée des forêts, charançon du collet du pin, maladie du rond, nerprun exotique, etc.) afin de proposer des mesures préventives et des mesures de lutte intégrée.	Forte
			10.2	Assurer un suivi de l'état des risques et des dommages par un lien constant entre les intervenants terrains (agents de livraison), l'intermédiaire (l'Agence) et les autorités reconnues (MFFP, MDDELCC, SOPFIM, etc.).	Forte

			10.3	Tenir les agents de livraison du programme d'aide avisés des nouvelles recherches et développements dans le domaine par l'organisation d'une visite terrain annuelle.	Moyenne

Tableau 2. Plan d'action – Axe économique

	Objectif général	Porteurs		Action ou projet en ordre d'importance	Priorité
La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue					
#11	*Produire des bois feuillus de grande valeur*	AFBF Agents de livraison Industries	**11.1**	Effectuer des traitements sylvicoles qui mettent l'accent sur la qualité, la croissance en diamètre et la régénération des peuplements dominés par les feuillus d'ombre.	Forte
			11.2	Réviser les normes techniques des traitements forestiers précommerciaux, intermédiaires et commerciaux des peuplements feuillus en fonction d'une revue de littérature et de l'avis des experts.	Moyenne-Forte
			11.3	Augmenter la superficie des travaux précommerciaux, intermédiaires et commerciaux dans les peuplements naturels de feuillus d'ombre.	Moyenne-Forte
#12	*Assurer la régénération adéquate des parterres de coupe en essences désirées*	AFBF Agents de livraison	**12.1**	Mettre en œuvre les scénarios sylvicoles des peuplements feuillus développés dans le cadre du guide sylvicole du PPMV.	Forte

L'intensification de l'aménagement forestier					
#13	*Optimiser le retour sur l'investissement*	AFBF Agents de livraison	**13.1**	Fournir les informations géospatiales concernant les sites hautement productifs aux agents de livraison et assurer le transfert de connaissance s'y rattachant.	Forte
			13.2	Augmenter la superficie de travaux forestiers réalisés à l'intérieur des peuplements à fort potentiel de croissance déjà identifiés.	Forte
			13.3	Privilégier le reboisement sur les sites à fort potentiel.	Forte
			13.4	S'assurer que les prescriptions sylvicoles considèrent le type écologique soit le dépôt de surface, la classe de drainage et l'essence dominante comme outil décisionnel dans le choix des traitements (guide sylvicole du PPMV).	Moyenne
			13.5	Développer une stratégie d'optimisation des investissements sylvicoles et assurer le transfert de connaissances vers les agents de livraison, notamment pour la localisation des nouvelles plantations.	Moyenne

#14	*Gérer l'arrivée massive des superficies de plantation aptes à l'éclaircie commerciale*	AFBF Agents de livraison	**14.1**	Augmenter les budgets dédiés aux travaux d'éclaircies commerciales de plantation.	Forte
L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière					
#15	*Produire la quantité maximale de richesse en fonction de la capacité de production des forêts*	AFBF Agents de livraison Syndicats	**15.1**	Développer de nouveaux marchés et/ou améliorer les marchés existant pour les groupes d'essences sous-exploités (surtout feuillus).	Très forte
			15.2	Augmenter les livraisons de bois en provenance de la forêt privée, particulièrement celle du groupe feuillu mélangé.	Forte
			15.3	Augmenter la quantité de travaux commerciaux financés par le programme régulier et les autres programmes ponctuels.	Moyenne

La gestion intégrée des ressources du territoire					
#16	*Produire de la valeur avec des ressources autres que la matière ligneuse*	AFBF Agents de livraison Syndicats MRC Municipalités MDDELCC MFFP	**16.1**	Augmenter la quantité de travaux forêt-faune en forêt privée centricoise.	Forte
			16.2	Développer un plan de zonage forestier complet (production de bois, écosystémique, PFNL, corridors riverains, conservation).	Forte
			16.3	Continuer les initiatives de développement de la filière biomasse.	Moyenne-faible
			16.4	Susciter la réflexion sur l'implantation d'un cadre réglementaire d'exploitation de la biomasse.	Moyenne-faible
			16.5	Assurer la représentation de l'AFBF et des partenaires au sein de différents projets relatifs à l'exploitation des PFNL sur le territoire.	Moyenne-faible

La génération de revenus provenant de la forêt privée					
#17	*Maximiser les retombées économiques engendrées par le PAMVFP*	AFBF Agents de livraison Syndicats	**17.1**	Augmenter la proportion de propriétaires forestiers qui récoltent du bois afin de le mettre en marché.	Forte
			17.2	Augmenter la proportion de propriétaires forestiers qui tirent des revenus de la forêt autres que la matière ligneuse.	Moyenne
#18	*Augmenter la rentabilité des interventions sylvicoles*	AFBF Agents de livraison Syndicats	**18.1**	Tester et développer des traitements sylvicoles qui augmentent la rentabilité des interventions.	Très forte
			18.2	Analyser la rentabilité et la faisabilité opérationnelle des interventions forestières commerciales afin de les prioriser dans le cadre de la gestion du programme.	Forte

La recherche d'autres sources de financement					
#19	*Augmenter le nombre d'initiatives de développement forestier au Centre-du-Québec*	AFBF Agents de livraison MRC Syndicats	**19.1**	Trouver des sources de financement externe pour des essais sylvicoles et des travaux d'aménagement forestier.	Moyenne

Tableau 3. Plan d'action – Axe social

	Objectif général	Porteurs		Action ou projet en ordre d'importance	Priorité
La valorisation de l'aménagement forestier					
#20	*Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bienfaits des interventions forestières sur l'ensemble des valeurs du développement durable*	AFBF Agents de livraison AFSQ MRC	**20.1**	Mettre en place des sites de démonstration sylvicole.	Forte
			20.2	Faire la promotion du Programme de remboursement des taxes foncières (PRTF).	Forte
			20.3	Mettre à jour l'offre de formation et s'assurer de la pertinence des cours offerts.	Moyenne
			20.4	Développer une stratégie de communication régionale.	Faible
			20.5	Augmenter la visibilité de l'AFBF et du programme de mise en valeur (PAMVFP).	Faible

L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé					
#21	*Solliciter l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leur boisé*	AFBF Agents de livraison	**21.1**	Augmenter la part de producteurs forestiers actifs dans la mise en valeur de leur boisé.	Forte
			21.2	Augmenter le nombre de statuts de producteurs forestiers.	Moyenne
La rétention et le recrutement de la main-d'œuvre forestière					
#22	*Favoriser le recrutement et l'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre forestière*	AFBF Agents de livraison	**22.1**	Assurer un salaire adéquat aux ouvriers sylvicoles.	Très forte
			22.2	Assurer un rapport constant avec les centres d'emploi régionaux et les écoles forestières.	Moyenne

La création d'une culture forestière régionale					
#23	*Informer la population et créer des liens avec les institutions régionales*	AFBF Agents de livraison AFSQ	**23.1**	Promouvoir le rôle positif de la forêt privée et de son aménagement sur l'économie, la société et l'environnement.	Moyenne
			23.2	Participer à des activités en lien avec la culture forestière telle que des journées forestières ou des visites dans les écoles primaires, secondaires ou collégiales de la région.	Moyenne
			23.3	Supporter l'intégration d'un volet forestier – banque de terres forestières – lors des débats sur le concept des banques de terres agricoles au Centre-du-Québec	Moyenne

La réalisation des actions prévues au PPMV					
#24	*Mettre en œuvre le PPMV*	AFBF Agents de livraison Industries MRC MDDELCC MFFP	**24.1**	Trouver du financement supplémentaire pour réaliser certaines actions nécessaires qui sortent du mandat officiel de l'Agence.	Forte
			24.2	Officialiser les engagements des partenaires pour la réalisation de certaines activités qui assureront la mise en œuvre du PPMV.	Forte
			24.3	Poursuivre les activités du Comité PPMV en organisant des rencontres ponctuelles visant à discuter des enjeux cruciaux du PPMV, de l'état d'avancement des objectifs à atteindre et des ajustements à apporter si nécessaire.	Forte

5. Fiches-objectifs

L'efficacité du Plan d'action sera mesurée par le niveau d'atteinte des 24 objectifs du cadre stratégique. Afin d'en assurer le suivi et de mesurer l'efficacité des actions et projets servant à atteindre les buts fixés, des indicateurs et des cibles doivent être associés aux différents objectifs. De plus, l'état de référence associé aux indicateurs doit être connu et disponible afin de pouvoir apprécier les différences à la fin de l'exercice soit dans 5 ou 10 ans (ou annuellement dans certains cas). Cette section présente donc les indicateurs et cibles pour chacun des 24 objectifs du Plan d'action du PPMV. On en profite également pour mettre en contexte chacun des objectifs et fournir la justification de leur importance. Chaque fiche-objectif comporte les éléments suivants :

- Le contexte et la justification
- Les actions prévues (objectifs spécifiques)
- Les indicateurs, l'état de référence et les cibles

Les fiches-objectifs permettront d'assurer un suivi efficace des mesures prévues au PPMV.

Objectif #1

Renforcer les mesures de protection et de conservation des écosystèmes forestiers exceptionnels et des autres milieux sensibles déjà définis sur le territoire

Justification :

Au cours des dernières années, les autorités forestières et environnementales régionales ont désigné un réseau d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) totalisant 507 ha de superficie sur des terrains forestiers privés du Centre-du-Québec. Sur ces peuplements, 258 ha bénéficient d'un statut de protection légal (51%). Les autres EFE ne comportant pas de statut légal, il est de la responsabilité des propriétaires d'assurer la conservation de ce milieu désigné, et ce, de façon volontaire. Cependant, il est important pour les partenaires de l'Agence de veiller à ce que les agents de livraison du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées soient en mesure d'accompagner les propriétaires dans cette démarche. Ainsi, les actions proposées pour l'atteinte de cet objectif reposent principalement sur le transfert de connaissances et sur le choix de certaines mesures d'atténuation de l'impact des traitements sylvicoles sur ce milieu sensible. Ces mesures pourraient éventuellement être intégrées au sein de traitements subventionnés sur EFE sans avoir pour effet de les déclasser.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

1.1 Colliger les informations dendrométriques et spatiales relatives aux EFE et autres milieux d'intérêts et fournir cette information aux agents de livraison.

1.2 Définir avec les partenaires d'un cadre de gestion et de mesures d'atténuation adaptées au sein des milieux sensibles comme les EFE et les autres milieux d'intérêt.

1.3 Produire un cahier des mesures d'atténuation applicables en milieux sensibles (EFE et autres) lors de la réalisation d'interventions sylvicoles.

Tableau 4. Objectif 1 – Renforcer les mesures de protection et de conservation des écosystèmes forestiers exceptionnels et des autres milieux sensibles déjà définis sur le territoire

	Indicateur	État de référence	Cible
1A	Nombre d'agents de livraison avisés et possédant l'information requise	0	Tous les agents de livraison accrédités (8)
1B	Cahier des mesures d'atténuation produit	0	1
1C	Proportion des interventions sur EFE et autres milieux sensibles avec mesures d'atténuation	-	100%

Objectif #2

Consolider le réseau des écosystèmes forestiers exceptionnels et des milieux forestiers à fort potentiel de conservation au Centre-du-Québec

Justification :

On retrouve actuellement, au Centre-du-Québec, 23 EFE dont 6 bénéficient d'un statut de protection légal. Dans le cadre du PRDIRT, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a également désigné 21 habitats forestiers à fort potentiel de conservation. De plus, le Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) possède également des données géospatiales sur la localisation des habitats à fort potentiel des espèces à statut précaire. Afin d'assurer la protection de certains éléments-clés du milieu forestier régional, il est important de consolider le réseau des EFE par l'intégration des habitats forestiers à fort potentiel de conservation au sein des zones sensibles à considérer lors des interventions forestières. De plus, un travail de validation de la présence des espèces à statut précaire reste à être effectué afin de désigner certaines forêts refuges non-répertoriées actuellement. Il est surtout primordial de poursuivre les démarches visant la signature d'ententes de conservation volontaire, de joindre les efforts avec d'autres organismes d'intervention (CRECQ, OBV, etc.) et de centraliser les données.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

2.1 Poursuivre les efforts de sensibilisation et d'information des propriétaires forestiers, notamment dans le cadre de la signature d'ententes de conservation volontaire et autres projets d'intendance sur terres privées.

2.2 Susciter une réflexion sur l'importance de consolider le réseau des EFE au Centre-du-Québec, notamment en ce qui concerne les forêts refuges des espèces à statut précaire.

2.3 Collaborer à la validation de la présence et de l'occurrence des espèces menacées et vulnérables ou susceptibles d'être menacées ou vulnérables (EMVS) et rechercher du financement pour concentrer les efforts.

2.4 Faire valoir aux autorités reconnues l'importance d'un plan de sondage du territoire afin de valider l'occurrence des espèces menacées et vulnérables, notamment à l'aide des cartes de potentiels existantes.

Tableau 5. Objectif 2 – Consolider le réseau des écosystèmes forestiers exceptionnels et des milieux forestiers à fort potentiel de conservation au Centre-du-Québec

	Indicateur	État de référence	Cible
2A	Nombre de forêts refuges sur le territoire	1	Augmenter
2B	Superficies sous entente de conservation volontaire	À déterminer	800 ha (2020)
2C	Nombre de propriétaires forestiers sollicités dans le cadre de la signature d'entente de conservation volontaire	À déterminer	À déterminer
2D	Proportion des EFE possédant un statut de protection légal	50,9%	Augmenter

Objectif #3

Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité écologique des cours d'eau et de leur bande riveraine

Justification :

Sur les propriétés privées, l'application et la mise en œuvre de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, qui découle de la Loi sur la qualité de l'environnement, relèvent du monde municipal (MRC et municipalité). Évidemment, en tant qu'intervenant forestier privilégié par le programme d'aide à la mise en valeur des ressources forestières, l'Agence et ses partenaires doivent s'assurer de respecter la réglementation en vigueur lors d'interventions forestières sur des zones riveraines. Ainsi, le mandat principal de l'Agence, pour l'atteinte de cet objectif, consiste en un travail de sensibilisation, de centralisation et de distribution de l'information. Aussi, puisqu'il est évident que la gestion de l'eau à l'échelle territoriale relève de plusieurs acteurs, l'Agence et ses partenaires continueront leur participation active sur plusieurs tables de concertation (OBV et autres). L'Agence souhaite également interpeler le monde municipal et gouvernemental afin d'assurer la cohésion entre les différents règlements afin de faciliter le travail des agents de livraison du programme d'aide.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

3.1 Agir en concertation avec les autorités reconnues, notamment en ce qui concerne la relève des infractions dans le cadre de la vérification opérationnelle de la livraison du programme d'aide.

3.2 Adapter et diffuser, à partir des modèles déjà existants, un guide des bonnes pratiques lors des interventions forestières sur bandes riveraines.

3.3 Créer un espace de dialogue entre les autorités reconnues (MRC, ministères, OBV), afin de discuter des problèmes techniques engendrés par les différentes réglementations quant à la gestion de l'eau et tenter de trouver des compromis pour faciliter le travail en forêt.

3.4 Encourager la participation active du milieu forestier centricois aux tables de concertation en matière de gestion de l'eau dans la région (CRECQ, MRC, OBV, etc.).

Tableau 6. Objectif 3 – Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité écologique des cours d'eau et de leur bande riveraine

	Indicateur	État de référence	Cible
3A	Nombre de participations des employés ou des partenaires de l'Agence sur les tables de concertation en matière de gestion de l'eau	À déterminer	3 (annuelle)
3B	Taux de conformité des travaux aux règlements municipaux qui régissent la construction des routes, les traverses de cours d'eau et l'aménagement des zones riveraines	100%	100%
3C	Guide des bonnes pratiques adapté pour la région produit et distribué	0	1

Objectif #4

Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité des sols forestiers

Justification :

Un des critères fondamentaux de l'aménagement forestier durable est la protection et la conservation des sols forestiers. La productivité des forêts est intimement liée à la santé des sols qui contiennent les éléments nutritifs nécessaires à la croissance des arbres. Évidemment, la récolte forestière peut compromettre la fertilité des sols et, par conséquent, la productivité forestière. Ainsi, la protection des sols et de ce qui en découle dépend principalement des modalités de récolte forestière. Plus particulièrement, le procédé de récolte (arbres entiers ou tronçonnés) et le type de machinerie utilisé sont des éléments-clés de l'impact des opérations forestières. Le choix du procédé de récolte et du type de machinerie approprié dépendra, entre autres, du type de dépôt de surface, du drainage et de la saison d'exploitation. Ainsi, il s'agira principalement pour les partenaires de recommander des périodes d'exclusion pour l'utilisation de certaines machines sur certains types de sol et selon la période de réalisation des travaux. L'atteinte de cet objectif sera principalement basée sur la responsabilisation des intervenants forestiers (propriétaires et agents de livraison).

Actions prévus et objectifs spécifiques :

4.1 Sensibiliser et responsabiliser les propriétaires et les intervenants forestiers sur la protection des sols, tout particulièrement les risques d'orniérage.

Tableau 7. Objectif 4 – Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité des sols forestiers

	Indicateur	État de référence	Cible
4A	Proportion des travaux vérifiés qui présentent des ornières problématiques	-	0%

Objectif #5

Maintenir l'intégrité écologique des milieux humides

Justification :

Selon leur définition la plus récente, les milieux humides couvrent une superficie d'environ 89 000 ha au Centre-du-Québec, soit environ 12,3% du territoire (Beaulieu et al., 2012). Si l'on ne considère que les peuplements forestiers où la mise en valeur forestière pourrait être envisagée, soit les tourbières boisés et les marécages, c'est un total d'environ 68 500 ha à considérer lors de la planification forestière. Cela correspond à près de 20% de l'ensemble des zones forestières productives de la région.

Les milieux humides étant souvent associés à une riche biodiversité, leur mise en valeur doit être rigoureusement pensée et planifiée. D'ailleurs, actuellement, les interventions forestières sur ces milieux désignés doivent faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation aux instances concernées. Puisque la mise en valeur de certains de ces peuplements forestiers est importante pour assurer le maintien et l'augmentation de leur diversité écologique, il est important de trouver des solutions permettant de simplifier ce processus d'autorisation. De plus, il est primordial de développer avec les partenaires des scénarios sylvicoles et des mesures d'atténuation applicables sur milieux humides qui permettront leur mise en valeur, leur maintien et leur restauration. Par conséquent, l'atteinte de cet objectif sera assurée par une concertation régionale afin de trouver un meilleur compromis entre la protection et la mise en valeur. La protection intégrale de certains de ces milieux est également prioritaire dans certaines situations.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

5.1 Collaborer à la recherche de solutions concernant une méthode simplifiée de demande de certificats d'autorisation pour des coupes forestières adaptés en milieux humides.

5.2 Développer des scénarios sylvicoles appropriés à l'amélioration des conditions écologiques des marécages arborés.

5.3 Continuer les efforts de sensibilisation des propriétaires forestiers, notamment dans le cadre des ententes de conservation volontaire.

5.4 Encourager la participation active du milieu forestier centricois aux tables de concertation en matière de gestion des milieux humides dans la région (CRECQ, MRC, OBV, etc.).

Tableau 8. Objectif 5 – Maintenir l'intégrité écologique des milieux humides

	Indicateur	État de référence	Cible
5A	Nombre de participations des employés ou des partenaires de l'Agence sur les tables de concertation en matière de gestion des milieux humides	À déterminer	3 (annuelle)
5B	Superficies des marécages arborés au Centre-du-Québec	32 679 ha	Maintenir
5C	Superficies des tourbières boisées au Centre-du-Québec	35 804 ha	Maintenir
5D	Nombre de propriétaires contactés et sensibilisés annuellement par les partenaires concernant un milieu humide sur leurs terres	-	10 par année
5E	Nombre de signatures de conservation volontaire de milieux humides sur terrains privés annuellement	-	5 par année

Objectif #6

Favoriser l'aménagement écosystémique et la sylviculture s'inspirant des caractéristiques des forêts préindustrielles

Justification :

Plusieurs décennies d'aménagement agricole, d'exploitation forestière et d'urbanisation ont fait passablement évoluer la composition des forêts centricoises. Le portrait préindustriel basé sur l'analyse des végétations potentielles des différents secteurs centricois indique que la proportion des forêts résineuses a grandement diminué sur l'ensemble du Centre-du-Québec (Laliberté et al., 2011). Les écosystèmes forestiers ayant été les plus fortement affectés par les perturbations anthropiques sont vraisemblablement les sapinières à thuya et les sapinières à épinette rouge. Au point de vue individuel, certaines espèces ayant été surexploitées semblent également avoir diminué dans le paysage notamment la pruche, le pin blanc et les chênes (Doyon et Bouffard, 2009). On remarque également une plus grande prépondérance des peuplements de feuillus intolérants notamment ceux composés de peuplier faux-tremble et de bouleaux blancs et gris. Finalement, la nette dominance de l'érable rouge (environ 37% de tous les arbres répertoriés lors des inventaires de l'étude de Craven et al. 2013) est un phénomène principalement humain. Plusieurs études dans le nord-est de l'Amérique du Nord ont démontré que la récolte de bois de chauffage, les petites coupes à blanc, le défrichage et la suppression des feux ont contribué à l'essor de l'érable rouge (Abrams 1992, Abrams 1998, Orwig et Abrams 1999).

Les principaux problèmes engendrés par cet important changement de la composition forestière affectent la région tant sur le plan environnemental qu'économique. Entre autres, l'effet majeur de l'être humain sur la prolifération de l'érable rouge doit être considéré dans la gestion territoriale. D'ailleurs, dans un contexte de changements climatiques, c'est une essence qui possède une faible résistance à la sécheresse (Craven et al., 2013). Les forêts contenant les plus grandes proportions d'érable rouge sont également celles qui possèdent la moins grande diversité fonctionnelle (Craven et al., 2013), elles sont donc peu résilientes et mal adaptées aux perturbations. Ainsi, dans une optique de création de valeur économique et de résilience des écosystèmes forestiers, l'établissement de cette essence doit être contrôlé. Somme toute, afin d'implanter l'aménagement écosystémique, il sera nécessaire de promouvoir les opérations sylvicoles qui augmentent la diversité locale des peuplements forestiers. Notamment, les actions sylvicoles visant le rétablissement (naturel ou artificiel) des essences en raréfaction sont une priorité. Les travaux commerciaux permettant de diminuer l'importance de l'érable rouge et d'augmenter la représentativité des espèces compagnes seront recommandés.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

6.1 Augmenter le reboisement des espèces forestières en raréfaction notamment la pruche, le thuya, l'épinette rouge, le pin blanc, le chêne rouge et le bouleau jaune.

6.2 Collaborer à la recherche de solutions permettant de donner plus de latitude aux ingénieurs forestiers lors des interventions dans les érablières rouges (démarchage auprès de la CPTAQ).

6.3 Effectuer des traitements sylvicoles qui diminuent l'importance des peuplements à dominance de feuillus intolérants et d'érable rouge sur le territoire centricois.

6.4 Effectuer des traitements sylvicoles qui augmentent la présence des espèces compagnes résineuses et feuillues au sapin baumier dans les peuplements résineux naturels.

Tableau 9. Objectif 6 – Favoriser l'aménagement écosystémique et la sylviculture s'inspirant des caractéristiques des forêts préindustrielles

	Indicateur	État de référence	Cible
6A	Superficie des prescriptions sylvicoles qui assurent la régénération, le reboisement ou les éclaircies précommerciales et intermédiaires qui favorisent la pruche, le thuya, l'épinette rouge, le pin blanc, le chêne rouge ou le bouleau jaune	-	5 ha en 2015 25 ha en 2020
6B	Nombre de plants reboisés annuellement des essences en raréfaction (voir indicateur A)	49 000[1]	50 000 (annuellement)
6C	Superficie forestière dont l'essence dominante est un feuillu intolérant (PE, BP, BG, FI)	13 795 ha	Diminuer
6D	Ratio de la superficie des érablières rouges par rapport à la superficie forestière totale	41,1%	Diminuer
6E	Superficie des prescriptions sylvicoles se basant sur les scénarios du guide sylvicole de l'AFBF	-	20 ha en 2015 100 ha en 2020

[1] Moyenne de 2009 à 2013 (source SIGGA)

Objectif #7

Adopter des stratégies sylvicoles qui maintiennent et améliorent la résilience des écosystèmes forestiers et qui assurent une meilleure adaptation aux changements climatiques

Justification :

Au cours des prochaines décennies, les changements climatiques sont susceptibles d'entraîner une augmentation des épisodes de sécheresse dans le sud du Québec. Ainsi, la tolérance à la sécheresse des écosystèmes et des essences dominantes du Centre-du-Québec sont des enjeux cruciaux pour le futur. Les peuplements forestiers les plus à risque sont les sapinières et celles-ci représentent près de 12% de l'ensemble des écosystèmes forestiers du Centre-du-Québec. Il est important pour l'Agence de mettre de l'avant certaines actions préventives qui permettront de mitiger l'effet des épisodes de sécheresse, particulièrement dans les sapinières. Ainsi, pour limiter les effets négatifs du réchauffement planétaire sur les forêts centricoises, il convient de promouvoir les prescriptions sylvicoles qui favorisent le maintien et l'établissement des espèces compagnes dans les sapinières naturelles. Dans les peuplements feuillus, il conviendra de favoriser le maintien ou la régénération d'espèces tolérantes à la sécheresse comme l'ostryer de Virginie, l'orme d'Amérique, le tilleul d'Amérique, le chêne rouge et le cerisier tardif. La diversité des écosystèmes est également importante pour assurer leur résilience. Les orientations budgétaires de l'Agence veilleront à assurer l'augmentation de la proportionnalité des plantations mixtes et feuillues.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

7.1 Effectuer des traitements sylvicoles qui augmentent la présence relative des espèces feuillues tolérantes à la sécheresse dans les peuplements forestiers (tilleuls, ormes, chênes, ostryers, cerisiers tardifs, pins blancs).

7.2 Augmenter la proportion de reboisement en essences feuillues.

7.3 Augmenter la proportion de plantations mixtes.

Tableau 10. Objectif 7 – Adopter des stratégies sylvicoles qui maintiennent et améliorent la résilience des écosystèmes forestiers et qui assurent une meilleure adaptation aux changements climatiques

	Indicateur	État de référence	Cible
7A	Superficie des prescriptions visant l'augmentation relative, la régénération ou le reboisement du tilleul, de l'orme, du chêne, de l'ostryer ou du cerisier tardif	-	5 ha en 2015 25 ha en 2020
7B	Ratio Reboisement feuillu / Reboisement total	5,4%[1]	8%
7C	Superficie de plantation mixte annuellement	-	4 ha en 2015 16 ha en 2020
7D	Ratio Plantation mixte / Plantation total	-	2% en 2015 10% en 2020

[1]Moyenne de 2009 à 2013 (Source SIGGA)

Objectif #8

Assurer la conservation des vieilles forêts et des attributs clés qui leur sont associés

Justification :

L'un des impacts majeurs de l'être humain sur les écosystèmes du Centre-du-Québec est l'importante diminution des vieilles forêts et des attributs qui leur sont associés (Laliberté et al., 2011). Ces attributs sont principalement la structure diamétrale ainsi que la présence de très gros arbres et de bois mort de fort diamètre. Puisque ces attributs sont souvent associés à la présence de communautés végétales ou animales particulières, il va de soi qu'un aménagement durable se doit de considérer leur importance. Cet enjeu va de pair avec la protection des espèces vulnérables et menacées. Ainsi, la promotion de certaines modalités de coupe permettant de recréer les attributs de vieilles forêts seront mises de l'avant, particulièrement celles permettant de conserver ou de créer l'irrégularité des peuplements. Le principal moyen qui permettra l'atteinte de cet objectif est la responsabilisation des propriétaires et des intervenants forestiers. De plus, il est justifié d'introduire certaines balises techniques, au sein de certains traitements subventionnés, visant la rétention d'attributs particuliers. Particulièrement, le martelage positif visant la conservation de certains arbres vétérans ou de gros chicots au sein des travaux commerciaux sera proposé. En continuité avec les actions des dernières années, l'Agence souhaite également continuer d'aménager des peuplements sous un régime inéquienne. Cet aménagement inéquienne est particulièrement important au sein de certains peuplements résineux, notamment les prucheraies, pinèdes et pessières.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

8.1 Créer un document de promotion pour la conservation d'essences compagnes dans les érablières, de chicots/bois morts dans les boisés et d'identification des espèces sensibles.

8.2 Établir avec les partenaires des paramètres clairs quant à la définition des vieilles forêts au Centre-du-Québec.

8.3 Introduire des balises techniques de rétention d'attributs particuliers (exemple : arbres de gros diamètre) au sein de certains traitements commerciaux (CFI, jardinage, coupe progressive) sans avoir pour effet de les déclasser.

8.4 Rendre obligatoire la rétention d'attributs particuliers – sous forme de propositions provenant des agents de livraison accrédités - et la minimisation des perturbations lors d'intervention dans une vieille forêt (appellation VIN/VIR selon le 4^{e} inventaire décennal).

Tableau 11. Objectif 8 – Assurer la conservation des vieilles forêts et des attributs clés qui leur sont associés

	Indicateur	État de référence	Cible
8A	Document de promotion pour la conservation d'attributs particuliers (essences compagnes, bois mort, chicots, etc.) produit et distribué	0	1
8B	Superficie des peuplements feuillus de catégorie d'âges vieux inéquiennes (VIN/VIR)	22 619 ha	Augmenter
8C	Superficie des peuplements mélangés de catégorie d'âges vieux inéquiennes (VIN/VIR)	10 276 ha	Augmenter
8D	Superficie des peuplements résineux de catégorie d'âges vieux inéquiennes (VIN/VIR)	2 362 ha	Augmenter
8E	Proportion des prescriptions sylvicoles annuelles, à l'intérieur des peuplements de vieilles forêts (90 ans et plus ou VIN/VIR – et sapinières 70 ans et plus), qui comportent des modalités d'intervention particulières	-	100%

Objectif #9

Réduire le morcellement du territoire et la fragmentation forestière

Justification :

Un des enjeux majeurs de l'aménagement du territoire de la plaine du Saint-Laurent est la fragmentation et la faible connectivité des massifs boisés. La région du Centre-du-Québec n'échappe pas à cette réalité. Évidemment, l'agriculture possédant une place prépondérante sur le territoire, il est utopique de penser recréer les conditions forestières du passé, soit la présence d'une forêt continue et irrégulière sur l'ensemble du territoire. Cependant, certaines actions pourraient permettre de limiter les effets négatifs de la fragmentation notamment ceux attribuables aux effets de bordure. Pour pallier à cette problématique, une solution possible est la mise en valeur des friches agricoles. L'aménagement des friches peut permettre de limiter la fragmentation tout en augmentant le niveau d'utilisation des terres. Au Centre-du-Québec, c'est plus de 10 000 ha de friches où la remise en production est envisageable. Une étape préliminaire à la mise en valeur est la caractérisation et la priorisation des friches à reboiser. Ce travail doit se faire en collaboration avec l'UPA, les MRC et le MAPAQ. Afin de diminuer les importants effets de bordure engendrés par la fragmentation, il faut cibler le reboisement des friches abandonnées en limitant l'ajout de périmètre aux boisés existants. Cela signifie que la priorité doit être donnée aux friches adjacentes aux forêts existantes. La revégétalisation des rives et fossés agricoles représente aussi un moyen d'action permettant de rencontrer cet objectif. Dans ce dernier cas l'Agence agira plutôt à titre de soutien aux initiatives déjà en place.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

9.1 Augmenter la superficie forestière productive.

9.2 Favoriser le reboisement des friches agricoles adjacentes aux forêts existantes.

9.3 Supporter les efforts de revégétalisation des rives et des fossés agricoles.

Tableau 12. Objectif 9 – Réduire le morcellement du territoire et la fragmentation forestière

	Indicateur	État de référence	Cible
9A	Superficie forestière productive	346 484 ha	Augmenter
9B	Superficie des friches reboisées annuellement	-	À déterminer

Objectif #10

Minimiser l'impact des espèces envahissantes, des insectes et des pathogènes sur la santé des forêts

Justification :

Les insectes, les agents pathogènes (champignons) et les espèces envahissantes exotiques ont des effets négatifs sur plusieurs aspects de la gestion forestière. Entre autres, les espèces envahissantes peuvent modifier la dynamique forestière et « voler » l'habitat de certaines espèces indigènes importantes à l'écosystème. De plus, ces perturbations diminuent la productivité des forêts et ralentissent le retour sur les investissements consentis lors des interventions forestières, tout particulièrement le reboisement. Avec plusieurs menaces imminentes, comme le nerprun exotique, l'agrile du frêne et la maladie du rond, le milieu forestier régional doit se mobiliser pour prévenir et contrôler les dommages. Ainsi, l'étape préalable est de bien documenter les menaces, afin de proposer des mesures simples et efficaces qui permettront de minimiser les risques. Aussi, il sera important de mettre en place des canaux de communication entre les différents intervenants forestiers. Une communication efficace sera concrétisée par l'organisation d'au moins une visite terrain annuelle qui permettra de discuter d'un ou de plusieurs enjeux entomologiques ou pathologiques ou concernant les espèces envahissantes.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

10.1 Effectuer une revue de littérature complète et détaillée sur les menaces potentielles au Centre-du-Québec (spongieuse, livrée des forêts, charançon du collet du pin, maladie du rond, nerprun exotique, etc.) afin de proposer des mesures préventives et des mesures de lutte intégrée.

10.2 Assurer un suivi de l'état des risques et des dommages par un lien constant entre les intervenants terrains (agents de livraison), l'intermédiaire (l'Agence) et les autorités reconnues (MFFP, MDDELCC, SOPFIM).

10.3 Tenir les agents de livraison du programme d'aide avisés des nouvelles recherches et développements dans le domaine de l'entomologie, de la pathologie ou des espèces envahissantes par l'organisation d'une visite terrain annuelle.

Tableau 13. Objectif 10 – Minimiser l'impact des espèces envahissantes, des insectes et des pathogènes sur la santé des forêts

	Indicateur	État de référence	Cible
10A	Revue de littérature produite et distribuée	0	1
10B	Nombre de visites annuelles organisées par l'Agence ou les partenaires visant à mettre à jour les connaissances sur les espèces envahissantes, les insectes ou les maladies	-	1

Objectif #11

Produire des bois feuillus de grande valeur

Justification :

La possibilité forestière des boisés privés du Centre-du-Québec est supérieure au million de mètres cubes de bois annuellement. Sur ce total, environ 65% correspond à du bois d'essence feuillue. Au sein des feuillus nobles, c'est près de 75 000 mètres cubes d'érable à sucre et 50 000 mètres cubes de bouleaux jaunes et blancs confondus qui sont disponibles annuellement à la récolte. Dans plusieurs cas cependant, la piètre qualité des tiges feuillues rend leur mise en marché difficilement rentable, car la proportion de sciage de haute valeur est trop faible. Ainsi, il est important pour l'Agence et ses partenaires d'effectuer des traitements sylvicoles qui mettent l'accent sur la qualité et la croissance en diamètre des feuillus de haute valeur. Les essences principales visées seront l'érable à sucre, le chêne rouge, les bouleaux jaunes et blancs et le cerisier tardif. Il sera aussi pertinent de se questionner sur l'intérêt de favoriser le développement des tiges d'érable rouge. Afin d'assurer l'efficacité maximale des traitements il sera important de réviser les normes techniques des traitements en fonction des nouvelles connaissances disponibles et de l'avis des experts. Afin de concrétiser l'atteinte de l'objectif #11, la planification budgétaire de l'Agence favorisera l'augmentation des travaux intermédiaires et commerciaux en forêt feuillue. Il faudra transférer une partie de l'argent des coupes acérico-forestières vers des traitements commerciaux visant la production de bois feuillu.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

11.1 Effectuer des traitements sylvicoles qui mettent l'accent sur la qualité, la croissance en diamètre et la régénération des peuplements dominés par les feuillus d'ombre.

11.2 Réviser les normes techniques des traitements forestiers précommerciaux, intermédiaires et commerciaux des peuplements feuillus en fonction d'une revue de littérature et de l'avis des experts.

11.3 Augmenter la superficie des travaux précommerciaux, intermédiaires et commerciaux dans les peuplements naturels de feuillus d'ombre.

Tableau 14. Objectif 11 – Produire des bois feuillus de grande valeur

	Indicateur	État de référence[1]	Cible
11A	Superficie des travaux précommerciaux en peuplements naturels de feuillus d'ombre	22,6 ha	25 ha
11B	Superficie des travaux intermédiaires en peuplements naturels de feuillus d'ombre	43,1 ha	50 ha
11C	Superficie des travaux commerciaux en peuplements naturels de feuillus d'ombre	102,8 ha[2]	110 ha
11D	Proportion des travaux commerciaux feuillus qui consistent en des coupes acérico-forestières	70,1%	50% maximum
11E	Nombre de normes techniques révisées en lien avec la sylviculture des peuplements feuillus	-	Toutes

[1] Pour les superficies, il s'agit de la moyenne des années 2009 à 2013

[2] Excluant les coupes acérico-forestières

Objectif #12

Assurer la régénération adéquate des parterres de coupe en essences désirées

Justification :

Dans la gestion du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, la plupart des scénarios sylvicoles et des traitements qui s'y réfèrent considèrent très peu ou pas du tout la façon d'installer la régénération naturelle. C'est particulièrement évident dans le cas des peuplements naturels feuillus. Afin de pallier au problème, l'Agence a rédigé un guide sylvicole permettant de proposer des scénarios appropriés à assurer la régénération des parterres de coupe en essences désirées. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre ces scénarios au sein des forêts centricoises. Pour ce faire, les normes techniques de certains traitements pourront être modifiées et adaptées en fonction de l'entité sylvicole correspondante.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

12.1 Mettre en œuvre les scénarios sylvicoles des peuplements feuillus développés dans le cadre du guide sylvicole du PPMV.

Tableau 15. Objectif 12 – Assurer la régénération adéquate des parterres de coupe en essences désirées

	Indicateur	État de référence	Cible
12A	Superficie des traitements forestiers qui se basent sur les scénarios du guide sylvicole de l'AFBF	-	20 ha en 2015 100 ha en 2020

Objectif #13

Optimiser le retour sur l'investissement

Justification :

Afin de créer un maximum de richesses pour la collectivité, l'Agence se doit de diriger les investissements du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées le plus judicieusement possible. Pour ce faire, l'un des moyens retenus est d'orienter les travaux vers les peuplements forestiers les plus productifs. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) et de la confection du nouveau PPMV, l'Agence a produit un zonage forestier des zones propices à l'intensification de la sylviculture. C'est au sein de ces peuplements que l'augmentation du rendement de la productivité forestière est susceptible d'être la plus élevée suite aux traitements sylvicoles. Ainsi, il est important de fournir cette information géospatiale aux agents de livraison afin qu'eux-mêmes puissent sélectionner les sites productifs où les travaux forestiers seront planifiés. Il importe d'augmenter la superficie des travaux exécutés au sein des peuplements sans contraintes et à fort potentiel déjà identifiés, tout particulièrement dans le cas de la préparation de terrain et du reboisement. De plus, il est primordial de s'assurer que les prescriptions sylvicoles considèrent les types écologiques qui sont directement reliés à la productivité et à la priorisation d'intervention. Finalement, l'Agence souhaite intégrer dans sa planification annuelle l'ensemble des mesures qui permettront d'optimiser le retour sur l'investissement. Une réflexion sera donc amorcée afin de cibler d'autres mesures permettant de maximiser les retombées du PAMVFP.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

13.1 Fournir les informations géospatiales concernant les sites hautement productifs aux agents de livraison et assurer le transfert de connaissances s'y rattachant.

13.2 Augmenter la superficie des travaux forestiers commerciaux réalisés à l'intérieur des peuplements à fort potentiel de croissance déjà identifiés.

13.3 Privilégier le reboisement sur les sites à fort potentiel.

13.4 S'assurer que les prescriptions sylvicoles considèrent le type écologique soit le dépôt de surface, la classe de drainage et l'essence dominante comme outil décisionnel dans le choix des traitements (guide sylvicole du PPMV).

13.5 Développer une stratégie d'optimisation des investissements sylvicoles et assurer le transfert de connaissances vers les agents de livraison, notamment pour la localisation des nouvelles plantations.

Tableau 16. Objectif 13 – Optimiser le retour sur l'investissement

	Indicateur	État de référence	Cible
13A	Superficie des travaux commerciaux à l'intérieur des zones de fort potentiel	À déterminer	40 ha en 2015 200 ha en 2020
13B	Superficie des travaux de reboisement à l'intérieur des zones de fort potentiel	À déterminer	8 ha en 2015 40 ha en 2020
13C	Prescriptions qui considèrent le type écologique lors du choix du traitement	-	100%

Objectif #14

Gérer l'arrivée massive des superficies de plantation aptes à l'éclaircie commerciale

Justification :

On estime la plantation d'environ 100 millions de plants dans les forêts privées du Centre-du-Québec entre 1945 et 2010. Cela représente plus de 35 000 hectares de terrains reboisés. C'est au cours de la décennie 1980 que le reboisement a été le plus intense. Ainsi, c'est près de 1 350 hectares de plantation disponibles à l'éclaircie commerciale chaque année pour les 10 prochaines années dans la région (AFBF, 2010). Les budgets actuels de l'Agence ne permettent pas de traiter l'ensemble de ces superficies en tentant de maintenir l'effort de mise en valeur au sein des autres traitements sylvicoles d'importance. Toutefois, l'orientation majeure de l'Agence et des partenaires pour les prochaines années est de diminuer substantiellement l'effort de reboisement et des entretiens de plantation qui y sont associés. L'argent épargné sera utilisé pour augmenter les superficies traitées en éclaircie commerciale dans les plantations résineuses. De plus, l'Agence souhaite s'assurer que la majeure partie des autres sources de financement ponctuelles potentiellement disponibles pour l'aménagement des forêts privées soit dirigée vers l'éclaircie commerciale de plantation.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

14.1 Augmenter les budgets dédiés aux travaux d'éclaircies commerciales de plantation

Tableau 17. Objectif 14 – Gérer l'arrivée massive des superficies de plantation aptes à l'éclaircie commerciale

	Indicateur	État de référence	Cible
14A	Proportion du budget total en éclaircie commerciale résineuse	25,4%[1]	30%
14B	Proportion des sources de financement ponctuelles dirigées vers l'éclaircie commerciale	-	70%

[1] Moyenne de 2009 à 2013 (Source SIGGA)

Objectif #15

Produire la quantité maximale de richesses en fonction de la capacité de production des forêts

Justification :

Le calcul de la possibilité forestière des forêts privées du Centre-du-Québec de 2013, effectué dans le cadre de la révision du PPMV, augmente de façon importante le niveau de récolte possible sur le territoire. Ainsi, dans le groupe des sapins, épinettes et pin gris, c'est une augmentation d'environ 47% du niveau de récolte permis par rapport à l'exercice de 2001. Dans le cas du groupe des feuillus mélangés, cette augmentation atteint 320%. À lui seul, l'érable rouge possède une possibilité de récolte annuelle de près de 400 000 mètres cubes. La sous-utilisation chronique du groupe des feuillus mélangés par l'industrie forestière dans la région est évidente. Ainsi, il est important pour l'Agence et les partenaires d'augmenter les livraisons de bois en provenance des forêts privées vers l'industrie forestière. Sans dépasser la possibilité forestière, il est important d'augmenter le prélèvement commercial, surtout dans la catégorie des feuillus mélangés, afin de générer une quantité supérieure de revenu aux propriétaires forestiers et de plus importantes retombées économiques dans la communauté. Pour ce faire, il est important que les syndicats de producteurs de bois actifs dans la région travaillent à la recherche de nouveaux débouchés pour les bois feuillus notamment. Dans le même esprit, l'augmentation parallèle de la proportion des budgets de mise en valeur allouée vers les travaux commerciaux permettra de mettre plus de bois en marché.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

15.1 Développer de nouveaux marchés et/ou améliorer les marchés existant pour les groupes d'essences sous-exploités (surtout feuillus).

15.2 Augmenter les livraisons de bois en provenance de la forêt privée, particulièrement celles du groupe de feuillus mélangés.

15.3 Augmenter la quantité de travaux commerciaux financés par le programme régulier et les autres programmes ponctuels.

Tableau 18. Objectif 15 – Produire la quantité maximale de richesses en fonction de la capacité de production des forêts

	Indicateur	État de référence[1]	Cible
15A	Nombre d'usines qui achètent du bois chaque année en provenance des forêts privées du Centre-du-Québec	29[2]	Augmenter
15B	Nombre de mètres cubes de bois du groupe feuillus mélangés livrés annuellement	162 725[3]	205 000
15C	Proportion de feuillus mélangés livrée par rapport à la possibilité forestière	27,8%	35%
15D	Nombre de mètres cubes de bois du groupe sapin, épinettes, pins gris livrés annuellement	117 001	150 000
15E	Proportion de sapin, épinettes, pins gris livrée par rapport à la possibilité forestière	54,1%	70%
15F	Nombre de mètres cubes de bois du groupe autres résineux livrés annuellement	32 903	41 000
15G	Proportion des autres résineux livrée par rapport à la possibilité forestière	24,0%	30%
15H	Nombre de mètres cubes de bois du groupe peupliers livrés annuellement	40 653	45 000
15I	Proportion des peupliers livrée par rapport à la possibilité forestière	50,0%	55%
15J	Superficie de travaux commerciaux financés par l'Agence	921[4]	1000
15K	Proportion du budget de mise en valeur de l'Agence en travaux commerciaux	38,7%[4]	46,7%

[1] Le nombre de mètres cubes livrés annuellement provient des rapports annuels de l'AFBF et considère la moyenne des 5 années précédentes soit de l'année financière 2009-2010 jusqu'à 2013-2014

[2] Chiffre de l'année de référence 2013-2014

[3] Inclut 135 000 mètres cubes de bois de chauffage récoltés annuellement selon une étude de 2012

[4] Il s'agit de la moyenne des cinq dernières années (2009-2013)

Objectif #16

Produire de la valeur avec des ressources autres que la matière ligneuse

Justification :

La demande pour les produits forestiers non-ligneux (PFNL) est de plus en plus grande au Canada et dans le monde. Les plantes médicinales, les petits fruits, les champignons et les produits aromatiques sont autant de ressources supplémentaires, que l'on retrouve en forêt, et qui constituent des sources potentielles de revenus pour les propriétaires. Il est important pour l'Agence et les partenaires de poursuivre les efforts qui visent à quantifier la ressource et à assurer une mise en marché concertée. Les activités fauniques, particulièrement la chasse, sont également très importantes. Un sondage réalisé en 2012 indique d'ailleurs que la motivation de posséder un lot boisé pour près de 44% des propriétaires forestiers du Centre-du-Québec est la chasse ou la pêche. De plus, près de 37% des propriétaires récoltent du bois dans le but d'améliorer les habitats fauniques. L'Agence possède d'ailleurs des balises techniques à l'application de mesures d'atténuation faunique. Il est prioritaire d'augmenter la proportion de travaux y ayant recours dans les prochaines années. La confection et la centralisation des données géomatiques relatives aux potentiels ligneux, fauniques, PFNL et de conservation est également prioritaire. Plusieurs cartes existent actuellement, mais il sera important de les mettre en commun au cours des prochaines années pour assurer la gestion intégrée du territoire. Finalement, les initiatives concernant le développement de la filière biomasse doivent être encouragées et poursuivies.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

16.1 Augmenter la quantité de travaux forêt-faune en forêt privée centricoise.

16.2 Développer un plan de zonage forestier complet (production de bois, écosystémique, PFNL, corridors riverains, conservation).

16.3 Continuer les initiatives de développement de la filière biomasse.

16.4 Susciter la réflexion sur l'implantation d'un cadre réglementaire d'exploitation de la biomasse.

16.5 Assurer la représentation de l'AFBF et des partenaires au sein de différents projets relatifs à l'exploitation des PFNL sur le territoire.

Tableau 19. Objectif 16 – Produire de la valeur avec des ressources autres que la matière ligneuse

	Indicateur	État de référence	Cible
16A	Proportion des superficies traitées en travaux forêt-faune par rapport à l'ensemble des travaux subventionnés	0,7%[1]	1% en 2015 5% en 2020
16B	Superficie des travaux forêt-faune réalisés	18,4 ha[1]	20 ha en 2015 100 ha en 2020
16C	Nombre de PAF-fauniques réalisés chaque année	2[1]	2 en 2015 10 en 2020
16D	Zonage forestier complet pour le Centre-du-Québec produit et distribué	0	1
16E	Nombre d'entreprises en lien avec la mise en valeur des PFNL au Centre-du-Québec	142[2]	Augmenter

[1] En 2013
[2] Donnée provenant du portrait des PFNL du SPBCQ (SPBCQ, 2012)

Objectif #17

Maximiser les retombées économiques engendrées par le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Justification :

Au Centre-du-Québec, selon un sondage réalisé en 2012, environ 88% des propriétaires forestiers ont récolté du bois pour le chauffage contre seulement 42% de propriétaires qui ont récolté du bois pour la pâte ou le sciage (Côté et al., 2012). La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) recommandait suite à ce constat un effort des intervenants forestiers afin de mobiliser le bois récolté vers des usages qui maximisent les retombées économiques régionales. L'Agence et les partenaires adhèrent fortement à ce principe. Ainsi, il sera important de susciter la réflexion des conseillers forestiers, des syndicats de producteurs de bois et des autres intervenants sur l'importance de cette problématique. Une option envisagée serait d'obliger les bénéficiaires du PAMVFP à mettre en marché le bois commercial récolté dans le cadre des traitements sylvicoles subventionnés. En concordance avec l'objectif #17, des efforts de sensibilisation devront également être effectués pour convaincre les propriétaires de récolter et mettre en marché les PFNL présents sur leur boisé.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

17.1 Augmenter la proportion de propriétaires forestiers qui récoltent du bois afin de le mettre en marché.

17.2 Augmenter la proportion de propriétaires forestiers qui tirent des revenus de la forêt autres que la matière ligneuse.

Tableau 20. Objectif 17 – Maximiser les retombées économiques engendrées par le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

	Indicateur	État de référence	Cible
17A	Proportion des propriétaires bénéficiant du programme d'aide pour des travaux commerciaux qui récoltent le bois et le mettent en marché	À déterminer	100%
17B	Proportion des propriétaires qui récoltent des PFNL pour les mettre en marché	À déterminer	À déterminer

Objectif #18

Augmenter la rentabilité des interventions sylvicoles

Justification :

Les revenus de la vente de bois dépendent principalement de l'essence et du diamètre des tiges récoltées. Le diamètre des tiges récoltées a également un impact sur les coûts de récolte, car la productivité des machines est plus élevée lorsque les tiges sont grosses. Aussi, le volume prélevé par unité de surface est important afin de limiter les déplacements, principalement ceux liés au transport des machines forestières par fardier. Ainsi, il est important pour l'Agence et les partenaires de définir des modalités de récolte qui maximisent les revenus et minimisent les coûts. Pour ce faire, différentes modalités de coupes forestières doivent être testées notamment par rapport aux instructions de martelage, c'est-à-dire quelles tiges sont prélevées en priorité. Il est important de ne pas réduire le capital en croissance tout en s'assurant d'un niveau maximal de rentabilité. Les essais doivent principalement viser les traitements commerciaux.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

18.1 Tester et développer des traitements sylvicoles qui augmentent la rentabilité des interventions.

18.2 Analyser la rentabilité et la faisabilité opérationnelle des interventions forestières commerciales afin de les prioriser dans le cadre de la gestion du programme.

Tableau 21. Objectif 18 – Augmenter la rentabilité des interventions sylvicoles

	Indicateur	État de référence	Cible
18A	Sommes investies annuellement dans le développement de traitements sylvicoles plus rentables	-	20 000 $ (1% du budget)
18B	Nombre de balises techniques modifiées permettant une meilleure rentabilité	-	Toutes celles nécessaires

Objectif #19

Augmenter le nombre d'initiatives de développement forestier au Centre-du-Québec

Justification :

Les budgets disponibles pour la mise en valeur et la protection des forêts sont en baisse constante depuis quelques années. Cependant, les initiatives de développement en lien avec le monde forestier doivent être poursuivies. Il est important de convaincre les institutions nationales et régionales de l'importance de la mise en valeur des forêts et de l'expertise forestière régionale. Pour ce faire, différents programmes seront sollicités de façon concertée dans les années à venir par l'Agence et les partenaires afin de poursuivre les efforts de mise en valeur et de protection du milieu forestier. Ces initiatives sont particulièrement d'intérêt dans des domaines moins touchés par le PAMVFP, soit la mise en valeur des habitats fauniques et des autres ressources de la forêt (PFNL, biomasse, etc.).

Actions prévues et objectifs spécifiques :

19.1 Trouver des sources de financement externes pour des essais sylvicoles et des travaux d'aménagement forestier.

Tableau 22. Objectif 19 – Augmenter le nombre d'initiatives de développement forestier au Centre-du-Québec

	Indicateur	État de référence	Cible
19A	Nombre d'heures consacrées à la recherche de financement extérieur par l'Agence et les partenaires	-	À déterminer
19B	Sommes sollicitées annuellement pour différents projets relatifs à l'aménagement forestier par l'Agence et les partenaires	-	À déterminer
19C	Sommes reçues annuellement pour différents projets relatifs à l'aménagement forestier par l'Agence et les partenaires	-	À déterminer

Objectif #20

Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bienfaits des interventions forestières sur l'ensemble des valeurs du développement durable

Justification :

Il est important pour l'Agence et les partenaires de promouvoir les bienfaits de l'aménagement forestier sur la société et sur les écosystèmes. Les meilleures vitrines disponibles pour les propriétaires forestiers et la population en général sont des sites d'aménagements représentatifs des activités de l'Agence et accessibles. Ainsi, la priorité de l'Agence et des partenaires pour mieux faire connaître le domaine est de mettre en place un réseau de sites de démonstration de traitements sylvicoles sur le territoire. De plus, un nouveau levier permettant de susciter l'intérêt des propriétaires forestiers est le Programme de remboursement des taxes foncières (PRTF). Ayant été fortement bonifié au cours de la dernière année, il sera judicieux d'en faire la promotion afin de maximiser l'intérêt des propriétaires aux travaux d'aménagement forestier. Entre autres choses, l'Agence souhaite également réviser l'offre de formation et sa pertinence dans le milieu et susciter une réflexion sur une stratégie de communication plus globale.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

20.1 Mettre en place des sites de démonstration de travaux sylvicoles.

20.2 Faire la promotion du Programme de remboursement des taxes foncières (PRTF).

20.3 Mettre à jour l'offre de formation et s'assurer de la pertinence des cours offerts.

20.4 Développer une stratégie de communication régionale.

20.5 Augmenter la visibilité de l'AFBF et du programme de mise en valeur (PAMVFP).

Tableau 23. Objectif 20 – Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bienfaits des interventions forestières sur l'ensemble des valeurs du développement durable

	Indicateur	État de référence[1]	Cible
20A	Nombre de sites de démonstration sylvicole établis et accessibles	À déterminer	5 (2020)
20B	Nombre d'activités de promotion annuelle du PRTF par l'Agence ou les partenaires	0	2
20C	Nombre de formations offertes annuellement aux propriétaires	8,8	Ajuster en fonction de la demande
20D	Nombre de participants moyens participant annuellement aux formations	91,4	Maintenir
20E	Budget investi annuellement dans le transfert de connaissance	14 389 $	Maintenir

[1] Il s'agit de la moyenne des 5 dernières années (2009-2013)

Objectif #21

Solliciter l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leurs boisés

Justification :

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées profite au gouvernement et à la société par l'augmentation engendrée de la productivité des forêts et le rétablissement de certaines fonctions de l'écosystème. Il est également important pour l'industrie, car il procure une source de bois en essence désirée proche des usines. De plus, il est bénéfique pour les propriétaires qui reçoivent de l'aide de façon directe pour récolter du bois, augmenter la productivité de leur forêt et faire d'autres types d'aménagement qui augmentent la valeur de leurs boisés. Ces nombreux avantages doivent être mis de l'avant pour solliciter plus de propriétaires forestiers à faire des travaux d'aménagement dans leur forêt. Ainsi, l'Agence et les partenaires souhaitent recruter de plus en plus de producteurs forestiers. Le Programme de remboursement des taxes foncières devrait pouvoir servir de levier pour assurer l'atteinte de cet objectif. Il est également important de solliciter les producteurs déjà enregistrés afin d'augmenter leur niveau d'activité et d'implication. Finalement, dans la même optique, les agents de livraison doivent continuer et même augmenter les efforts consentis à la confection des plans d'aménagement forestier.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

21.1 Augmenter la part de producteurs forestiers actifs dans la mise en valeur de leur boisé.

21.2 Augmenter le nombre de statuts de producteurs forestiers.

Tableau 24. Objectif 21 – Solliciter l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leurs boisés

	Indicateur	État de référence	Cible
21A	Nombre de producteurs forestiers au Centre-du-Québec (inscrits au statut de producteurs)	2723[1]	Augmenter
21B	Proportion de producteurs forestiers sur le nombre de propriétaires totaux	28,7%[2]	Augmenter
21C	Nombre de producteurs forestiers actifs au cours des 5 dernières années	1672[3]	Augmenter
21D	Proportion de producteurs forestiers actifs au cours des 5 dernières années	63,0%[4]	Augmenter
21E	Nombre de PAF confectionnés chaque année par les agents de livraison	À déterminer	À déterminer
21F	Proportion de propriétaires forestiers qui possèdent un PAF au Centre-du-Québec	45%	Augmenter

[1] En 2013

[2] En se basant sur un bassin de propriétaires d'environ 9 500

[3] Propriétaires différents ayant eu recours aux programmes d'aide en excluant la confection des PAF

[4] Il s'agit du nombre de propriétaires différents ayant eu recours aux programmes d'aide au cours des 5 dernières années divisé par le nombre moyen de producteurs forestiers au cours des 5 dernières années (2009-2013)

Objectif #22

Favoriser le recrutement et l'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre forestière

Justification :

Selon les constats émis en 2012 par le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aménagement forestier, la difficulté de recrutement dans le secteur forestier est très grande, et ce, dans tous les types de métier qui s'y rapportent. La difficulté est particulièrement élevée dans le cas du recrutement des abatteurs manuels et des opérateurs de machines d'abattage (CSMOAF, 2012). C'est notamment le cas au Centre-du-Québec comme dans toutes autres régions dominées par les forêts de tenure privée. Ainsi, dans le but de retenir la main-d'œuvre et d'assurer le recrutement de la relève, la priorité est d'assurer un salaire compétitif aux ouvriers. Il faut également leur assurer une saison de travail complète, sinon, il est fort probable que les travailleurs ne reviennent pas en forêt.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

22.1 Assurer un salaire adéquat aux ouvriers sylvicoles.

22.2 Assurer un rapport constant avec les centres d'emploi régionaux et les écoles forestières.

Tableau 25. Objectif 22 – Favoriser le recrutement et l'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre forestière

	Indicateur	État de référence	Cible
22A	Salaire hebdomadaire moyen des abatteurs manuels	À déterminer	850 $[1]
22B	Salaire hebdomadaire moyen des débroussailleurs	À déterminer	900 $[1]
22C	Salaire hebdomadaire moyen des reboiseurs	À déterminer	815 $[1]

[1] Il s'agit du salaire hebdomadaire médian pour cette catégorie d'emploi au Québec en 2012 (CSMOAF, 2012)

Objectif #23

Informer la population et créer des liens avec les institutions locales

Justification :

La création d'une culture forestière forte est une question nationale puisque la foresterie revêt une importance capitale dans l'économie et l'environnement de la province. À plus petite échelle, il est également primordial que les institutions régionales, comme l'Agence et ses partenaires, participent à la création de cette culture forestière. En dehors de ses mandats spécifiques, l'Agence souhaite tout de même agir à titre d'agent de soutien pour ce travail. Ainsi, la promotion du rôle positif de l'aménagement forestier sur l'environnement et l'économie sera assurée au travers des activités de l'Agence et des partenaires. De plus, l'Agence et les partenaires souhaitent participer à certaines activités telles que la visite d'écoles primaires, secondaires ou collégiales dans la région.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

23.1 Promouvoir le rôle positif de la forêt privée et de son aménagement sur l'économie, la société et l'environnement.

23.2 Participer à des activités en lien avec la culture forestière telles que des journées forestières ou des visites dans les écoles primaires, secondaires ou collégiales de la région.

23.3 Supporter l'intégration d'un volet forestier – banque de terres forestières – lors des débats sur le concept des banques de terres agricoles au Centre-du-Québec

Tableau 26. Objectif 23 – Informer la population et créer des liens avec les institutions locales

	Indicateur	État de référence	Cible
23A	Nombre de jours-personne investis par les employés de l'Agence et les partenaires dans des activités se rapportant à la culture forestière	-	À déterminer

Objectif #24

Mettre en œuvre le PPMV

Justification :

La confection du PPMV serait incomplète sans mettre l'emphase sur la nécessité de mettre en œuvre les actions qui y sont recommandées. La confection des fiches-objectifs devrait permettre d'en faciliter le suivi au fil des ans. Contrairement à la première version du PPMV, l'ajout de cibles permettra d'en mesurer plus efficacement la performance. On pourra faire la comparaison avec les états de référence disponibles dans la plupart des cas. Évidemment, pour une mise en œuvre efficace du PPMV, l'Agence devra être épaulée dans sa tâche par les partenaires. La recherche de financement permettant de réaliser certaines actions est une tâche partagée. Il sera important d'officialiser l'engagement des partenaires dans la mise en œuvre de certaines actions d'importance qui les concernent plus spécifiquement. Finalement, il est suggéré de poursuivre les activités du Comité PPMV afin de constituer une équipe de vigilance permettant d'assurer le suivi des activités primordiales.

Actions prévues et objectifs spécifiques :

24.1 Trouver du financement supplémentaire pour réaliser certaines actions nécessaires qui sortent du mandat officiel de l'Agence.

24.2 Officialiser les engagements des partenaires pour la réalisation de certaines activités qui assureront la mise en œuvre du PPMV.

24.3 Poursuivre les activités du Comité PPMV en organisant des rencontres ponctuelles visant à discuter des enjeux cruciaux du PPMV, de l'état d'avancement des objectifs à atteindre et des ajustements à apporter si nécessaire.

Tableau 27. Objectif 24 – Mettre en œuvre le PPMV

	Indicateur	État de référence	Cible
24A	Nombre de jours-personne investis dans la recherche de financement pour effectuer des actions prioritaires au PPMV	-	À déterminer
24B	Nombre de rencontres annuelles du Comité PPMV	-	1

6. Programmation budgétaire des travaux sylvicoles

6.1 Historique 2009-2013

Les stratégies de mise en valeur des forêts privées impliquent des travaux d'aménagement pouvant se séparer en deux grands groupes: les travaux commerciaux et les travaux non-commerciaux. Au cours des 5 dernières années, le reboisement a constitué, en moyenne, près de 16% de l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) de l'Agence forestière des Bois-Francs. C'est près d'un million de plants mis en terre chaque année entre 2009 et 2013 qui ont été financés par le PAMVFP. L'entretien de ces plantations et des plantations réalisées antérieurement a totalisé près de 28% des budgets. Les préparations de terrain se sont appropriées quant à elles un peu plus de 9% de l'enveloppe budgétaire des travaux sylvicoles de l'AFBF. Au total, les travaux non-commerciaux ont représenté un peu plus de 58% de l'ensemble du PAMVFP au Centre-du-Québec.

Les travaux commerciaux ont mobilisé quant à eux près de 39% des budgets du PAMVFP. Les deux tiers des travaux commerciaux se sont concentrés dans les peuplements résineux tandis que le tiers restant a permis l'aménagement des peuplements feuillus. Au moins 70% des coupes commerciales feuillues ont été des coupes acérico-forestières. En 2013, au sein des travaux commerciaux résineux, environ 50% des 668 ha traités étaient des premières éclaircies de plantation reconnues, soit 336 ha. Près de la moitié de ces premières éclaircies a été récoltée mécaniquement (164 ha). Les travaux de drainage, de voirie forestière et les visites-conseils n'ont représenté que 3% des sommes versées par le Programme d'aide.

Tableau 28. Moyenne annuelle des sommes investies pour chacun des grands groupes de travaux sylvicoles sur le territoire de l'Agence de 2009 à 2013

Groupes de travaux	Unités/année		$/année	$/unité[1]	%
TRAVAUX NON-COMMERCIAUX (58,3%)					
Préparation de terrain	259	ha	233 557,45 $	903,11 $	9,3%
Mise en terre de plants	928	*000	390 544,28 $	421,03 $	15,5%
Entretien plantation et régénération	801	ha	698 499,86 $	871,92 $	27,8%
Traitements non-commerciaux	155	ha	142 353,55 $	916,61 $	5,7%
TRAVAUX COMMERCIAUX (38,7%)					
Traitements commerciaux feuillus	362	ha	335 685,27 $	927,31 $	13,3%
Traitements commerciaux résineux	559	ha	637 880,02 $	1 141,11 $	25,4%
AUTRES (3,0%)					
Drainage et voirie forestière	31	km	39 027,02 $	1 270,21 $	1,5%
Visite-conseil	122	nb	36 900,61 $	301,48 $	1,5%
Total général			**2 514 448,06 $**		**100%**

[1] Il s'agit de l'argent investi annuellement divisé par le nombre d'unités traitées annuellement

6.2 Programmation 2015-2020

6.2.1 Stratégie générale

Certaines hypothèses doivent être posées afin d'être en mesure de prévoir les types de travaux et les superficies qui seront traitées au cours de la prochaine période quinquennale. Au cours des cinq dernières années, le budget annuel consacré aux travaux sylvicoles a été d'environ 2,5 millions de dollars. Dans le contexte actuel, surtout avec la perte du Programme d'investissements sylvicoles (PIS), l'Agence prévoit une baisse de budget alloué aux travaux sylvicoles. Ainsi, le budget considéré et prévu pour l'horizon 2015-2020 est de 2 millions de dollars en travaux sylvicoles annuels.

Un rapport publié par l'AFBF en 2010 établissait le potentiel d'éclaircies commerciales de plantation à environ 1 350 hectares par année pour l'horizon 2010-2020. Les budgets qui seraient nécessaires pour financer tous les travaux de premières éclaircies commerciales potentielles sont beaucoup plus élevés que ceux disponibles. Ainsi, il y a un retard important dans le traitement primordial que constitue la première éclaircie de plantation. L'objectif principal de l'AFBF, par rapport au financement de la mise en valeur des forêts privées de la région, est d'augmenter la proportion des budgets dédiée aux travaux commerciaux, particulièrement les premières éclaircies de plantation. Pour ce faire, des sacrifices sont nécessaires principalement en diminuant la quantité de travaux non-commerciaux particulièrement les préparations de terrain et le reboisement. Ce faisant, à moyen terme, des économies devraient également se faire au niveau des entretiens de plantations.

6.2.2 Préparation de terrain

Les scénarios standards de mise en valeur des forêts privées débutent habituellement par des travaux de préparation de terrain afin de faciliter le reboisement. Au cours des précédentes décennies, beaucoup d'efforts ont été consentis pour la remise en production de friches ou d'anciennes coupes totales mal régénérées. En moyenne, au cours des 5 dernières années, c'est environ 260 hectares annuels de travaux de préparation de terrain qui ont été financés par l'AFBF. La politique de protection des investissements de l'Agence engage ensuite les propriétaires à reboiser les sites préparés et à entretenir les plantations lorsque nécessaire. Ainsi, les travaux de préparation de terrain entraînent une chaîne de travaux qui sont nécessaires à la durabilité des investissements sylvicoles. Il est apparu évident, au cours des dernières années, que les budgets disponibles pour les travaux sylvicoles ne permettront pas de conserver le rythme précédent de préparations de terrain – reboisement – entretiens en plus des autres travaux nécessaires. Ainsi, la stratégie d'investissements sylvicoles de l'AFBF prévoit de réduire les superficies de préparation de terrain aux environs de 160 hectares par année au cours du prochain quinquennal.

6.2.3 Reboisement et regarni (mise en terre de plants)

La diminution de la superficie de préparation de terrain aura nécessairement une influence sur le nombre de plants reboisés chaque année. Actuellement, la densité de reboisement suite aux préparations de terrain est de 2500 tiges par hectare. Cependant, dans le but de réduire d'autant plus les dépenses reliées aux travaux non-commerciaux, la densité de plantation sera réduite à 2200 tiges par hectare. Nombre de travaux ont d'ailleurs démontré qu'il n'existe aucune différence d'importance dans la résistance du bois d'épinette, la hauteur des nœuds ou la grosseur des branches pour des densités situées entre 2000 et 3000 tiges/ha (Thiffault et al., 2003). Ainsi, les prévisions de l'AFBF prévoient abaisser le nombre de plants mis en terre en dessous de 500 000 plants par année. Sur ce nombre, 352 000 plants sont réservés pour la remise en production suite aux préparations de terrain. Une marge de manœuvre de 30% supplémentaire ajoutée aux 352 000 plants réservés à la remise en production est prévue pour les regarnis et les enrichissements. Les commandes de plants étant déjà prévues pour l'année 2015, aucun changement ne devrait se produire avant 2016. À partir de l'année 2016, l'Agence abaissera le nombre de plants mis en terre de 100 000 plants par année jusqu'à concurrence d'environ 458 000 plants mis en terre annuellement sur le territoire. Ce niveau de mise en terre devrait être atteint en 2018.

6.2.4 Entretien de plantation et traitements non-commerciaux

L'impact des stratégies d'investissements de l'AFBF sur la diminution des entretiens de plantation prendra un certain temps à se matérialiser. En effet, la nécessité d'entretenir les plantations effectuées au cours de l'horizon précédent (2009-2013) se fera encore sentir durant les 5 prochaines années. Ainsi, découlant de l'historique régional, l'hypothèse sous-jacente aux entretiens de plantation est la nécessité de traiter 3 fois plus de superficies que le nombre d'hectares en préparation de terrain. Ainsi, pour 160 hectares de préparation de terrain annuels, l'Agence prévoit effectuer environ 480 hectares d'entretiens de plantation chaque année au cours des 5 prochaines années. Pour être en mesure de continuer l'entretien du grand nombre de plantations de l'horizon 2009-2013, une marge de manœuvre de 35% a été utilisée soit 168 hectares supplémentaires pour un total de 648 hectares par année pour la période 2015-2020. Pour ce qui est des autres travaux précommerciaux, l'Agence souhaite maintenir la proportion du budget annuel qui y est allouée soit 5,7%.

6.2.5 Travaux commerciaux

La part de budget allouée aux travaux commerciaux sera augmentée au cours du prochain quinquennal. L'objectif est d'allouer près de 47% des budgets annuels en travaux sylvicoles pour la réalisation de travaux commerciaux. Principalement, ce sont les premières éclaircies de plantation qui sont visées. Ainsi, l'argent récupéré par la diminution des travaux non-commerciaux sera dirigé vers les travaux commerciaux dans une proportion de 70% pour les traitements résineux et de

30% pour les traitements feuillus. Il est aussi d'avis de l'Agence et des partenaires de diriger une partie importante des financements ponctuels de travaux forestiers vers les travaux commerciaux.

L'argent sera principalement investi vers les premières éclaircies de plantations ou les premières éclaircies de peuplements résineux issus d'éclaircie précommerciale. Ces traitements sont très importants pour assurer la création d'un panier de produits de haute valeur lors de la coupe finale. De plus, la rentabilité économique de ces traitements est presque nulle et le financement des travaux est nécessaire pour assurer un salaire adéquat aux ouvriers sylvicoles (objectif #22 du PPMV). Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif #18 du PPMV, soit d'augmenter la rentabilité des traitements sylvicoles, la première éclaircie de plantation est la principale intervention visée puisqu'elle accapare et accaparera une part de plus en plus importante des budgets. L'Agence considère d'ailleurs modifier les règles de martelage « par le bas » pour se diriger vers des règles de martelage par « arbres élites » qui permettent de récolter dès la première intervention des arbres de plus grande valeur. Le PPMV prévoit également l'augmentation des travaux commerciaux dans les peuplements feuillus afin de mettre l'accent sur la qualité, la croissance en diamètre et la régénération en essences désirées. Les peuplements principalement visés sont ceux contenant une proportion suffisante d'essences nobles (érable à sucre, bouleau jaune, chêne rouge).

6.2.6 Autres travaux

La proportion du budget prévue pour le financement des travaux de drainage, de voirie forestière et de services-conseils est de 2,5% soit 50 000$ annuellement. Il s'agit d'une légère diminution par rapport aux 5 dernières années.

6.2.7 Autres considérations

Évidemment, les stratégies d'investissements sylvicoles sont des prédictions vouées aux changements. Les chiffres présentés ne sont qu'une estimation des investissements prévus et des superficies traitées. La conjoncture politique et économique pourrait rapidement faire changer les priorités. Nonobstant, il s'agit des orientations de l'Agence pour les prochaines années. La génération d'activités économiques engendrées par l'augmentation du financement des travaux commerciaux est la clef de voûte de la stratégie.

Il faut également noter que les taux moyens utilisés afin d'estimer les investissements sont très flexibles dans le temps et qu'aucun calcul d'indexation n'y a été considéré. Ainsi, la majoration des taux pour suivre l'inflation pourrait faire en sorte d'abaisser légèrement les superficies traitées si les budgets sylvicoles ne sont pas ajustés en conséquence.

Tableau 29. Moyenne annuelle des sommes et quantités prévues pour chacun des grands groupes de travaux sylvicoles sur le territoire de l'Agence de 2015 à 2020

Groupes de travaux	Unités/année		$/année	$/unités[1]	%
TRAVAUX NON-COMMERCIAUX (50,8%)					
Préparation de terrain	160	ha	144 496,94 $	903,11 $	7,2%
Mise en terre de plants	458	*000	192 832,47 $	421,03 $	9,6%
Entretien de plantation et de régénération	648	ha	565 005,60 $	871,92 $	28,3%
Autres traitements non-commerciaux	124	ha	113 659,19 $	916,61 $	5,7%
TRAVAUX COMMERCIAUX (46,7%)					
Traitements commerciaux feuillus	342	ha	317 477,05 $	928,30 $	15,9%
Traitements commerciaux résineux	537	ha	616 021,19 $	1 147,15 $	30,8%
AUTRES (2,5%)					
Drainage et voirie forestière	23,6	km	29 977,01 $	1 270,21 $	1,5%
Visite-conseil	66	nb	19 897,39 $	301,48 $	1,0%
Total général			**2 000 000,00 $**		**100%**

[1] Le coût moyen par unité des 5 dernières années (2009-2013) a été utilisé

6.3 Programmation à long terme

La diminution des investissements dédiés à la préparation de terrain et au reboisement au cours des cinq prochaines années aura un impact sur l'ensemble des chaînes de travaux prévus dans le cadre des scénarios sylvicoles classiques de l'Agence. Le Tableau 30 présente ainsi les prévisions budgétaires de répartition des travaux pour les 3 périodes quinquennales qui suivent celle de 2015-2020. Ces prévisions à long terme sont tendancielles et doivent être considérées avec prudence. Elles se basent sur un financement total récurrent de 2 millions de dollars avec majoration de 2%, annuellement, pour tenir compte de l'inflation.

Les diminutions budgétaires au sein des chaînes de travaux reliées aux travaux précommerciaux (préparation de terrain, reboisement, entretien de plantation, etc.) auront un impact à court et moyen terme sur la possibilité d'investir plus d'argent au sein des travaux commerciaux. En effet, à court terme, les économies directes de la diminution des préparations de terrain et du reboisement pourront être directement investies au sein des travaux commerciaux. À moyen terme, la diminution du reboisement entrainera une diminution des entretiens de plantation et les économies engendrées permettront d'augmenter la part des travaux commerciaux (voir Tableau 30).

Tableau 30. Prévisions budgétaires à long terme

Groupes de travaux	Période quinquennale							
	2015-2020		2020-2025		2025-2030		2030-2035	
	Unités	(%) budget	Unités	(%) budget	Unités	(%) budget	Unités	(%) budget
Préparation de terrain (ha)	160	(7,2%)	160	(7,2%)	160	(7,2%)	160	(7,2%)
Mise en terre (1000 plants)	460	(9,7%)	500	(10,5%)	500	(10,5%)	500	(10,5%)
Entretien de plantation et de régénération (ha)	650	(28,3%)	565	(24,6%)	480	(20,9%)	480	(20,9%)
Autres traitements non-commerciaux (ha)	125	(5,7%)	125	(5,7%)	125	(5,7%)	125	(5,7%)
Traitements commerciaux feuillus (ha)	340	(15,8%)	355	(16,5%)	380	(17,6%)	380	(17,6%)
Traitements commerciaux résineux (ha)	535	(30,7%)	575	(33,0%)	620	(35,6%)	620	(35,6%)
Drainage et voirie forestière (km)	25	(1,6%)	20	(1,3%)	20	(1,3%)	20	(1,3%)
Visite-conseil (nb)	65	(1,0%)	75	(1,1%)	75	(1,1%)	75	(1,1%)

7. Consultations publiques et diffusion

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q. chapitre A-18.1) met en place un système de rétroaction entre les Agences forestières et les Municipalités régionales de comté (MRC). En effet, le PPMV et sa mise en œuvre se doivent de respecter les schémas d'aménagement locaux. Ainsi, l'AFBF a procédé à la consultation des MRC entre décembre 2014 et mars 2015. Les documents préliminaires du PPMV ont été transmis aux MRC le 9 décembre 2014 et une rencontre préalable d'information a eu lieu à Bécancour afin d'en présenter les grandes lignes aux aménagistes territoriaux. En date de l'approbation finale du PPMV en mars 2015, les cinq MRC du Centre-du-Québec avaient émis un avis attestant la conformité de celui-ci avec leur schéma respectif.

L'Agence a également tenu des consultations citoyennes sous forme de présentation sommaire des trois tomes du PPMV et d'une période de questions/commentaires. Ces séances ont eu lieu en soirée, le 13 janvier 2015 à Princeville, le 15 janvier à Drummondville et le 20 janvier à Bécancour. La version préliminaire du PPMV a également été disponible de décembre 2014 à mars 2015 dans chacun des 5 bureaux administratifs des MRC de la région. Accompagnée d'une feuille de questions et de commentaires, la population a été invitée, par l'entremise des médias papiers locaux (La Nouvelle Union, L'Express, la Feuille d'Érable et le Courrier Sud), à consulter et à commenter les documents. Des annonces ont également été diffusées dans les journaux des Syndicats de producteurs de bois affiliés à l'Agence en Estrie et au Centre-du-Québec.

Nonobstant la bonne réception du Plan par l'ensemble des individus et organismes consultés, il apparaît très important, pour l'Agence, de faire un retour sur les inquiétudes et les commentaires soulevés. Les commentaires soumis ont été transmis au comité PPMV et ont été accompagnés de propositions de modification au Plan d'action. Sans être majeures, certaines modifications ont été apportées à la version préliminaire du Plan suite aux consultations et aux avis du comité. En voici les grandes lignes.

7.1 Commentaires et modifications principales suite aux consultations

Les milieux humides sont une grande préoccupation pour les propriétaires. Ceux-ci sont inquiets et ont une grande crainte de ne plus pouvoir intervenir sur les terres qui leur appartiennent. Cette préoccupation a été soulevée à chacune des trois consultations publiques. L'action 5.1 du Plan d'action vise, entre autres choses, à répondre à cette préoccupation. Quelques organismes ont également déploré le fait que la certification forestière ne fait pas partie prenante du PPMV. Sur ce sujet, des commentaires ont été émis sur la possibilité d'être plus explicite concernant les moyens mis en œuvre pour augmenter ou maintenir la superficie des vieilles forêts. Des modifications en conséquence ont été apportées au Plan d'action, notamment l'introduction de **l'action 8.4**.

Des suggestions ont été faites sur la priorisation des activités de revégétalisation des corridors riverains. Le comité PPMV et le comité interne de l'Agence ont cependant considéré que le rôle de l'AFBF dans le dossier de la revégétalisation des rives et des fossés agricoles est plutôt un rôle de support. Les conflits potentiels avec la CPTAQ et le MAPAQ font en sorte qu'il peut devenir difficile de protéger et de mettre en valeur les investissements consentis. Ainsi, afin d'éviter la confusion quant au pouvoir d'influence de l'Agence dans ce domaine, le comité PPMV a recommandé de modifier légèrement l'action 9.3 pour mettre l'accent sur le rôle de support de l'AFBF.

La question des espèces envahissantes est également une source d'inquiétude pour les propriétaires. Le nerprun bourdaine et l'agrile du frêne sont les principales espèces mentionnées. Il y a lieu de bien suivre et documenter les phénomènes. Les actions liées à l'objectif #10 semblent bien tenir compte de cette inquiétude et aucune modification n'a été apportée au Plan d'action en ce sens. Les objectifs sociaux, particulièrement celui lié à la création et à la promotion d'une forte culture forestière font l'unanimité et sont très importants pour la plupart des intervenants. En ce sens, **l'action 23.3** a été ajoutée à la suite des consultations.

Certains propriétaires de la MRC de l'Érable sont inquiets à propos des difficultés de mise en marché de certaines essences, notamment le mélèze. L'âge des propriétaires sera, selon certains, un obstacle dans le futur pour l'atteinte de certains objectifs, dont l'implication des propriétaires. Il faudra, selon ceux-ci, réfléchir à la question dans le futur. Finalement, certaines craintes sont manifestes quant à la diminution du reboisement qui représente un moyen d'aménagement très important, évidemment. L'ensemble des préoccupations des groupes consultés (partenaires, organismes externes, citoyens) ont été considérées dans l'élaboration finale du Plan d'action et de la programmation quinquennale des activités.

7.2 Stratégie d'information et de formation

La mise en œuvre des actions et des projets proposés par le PPMV devra être appuyée par les collaborateurs de l'Agence. Entre autres, l'implication des propriétaires forestiers est primordiale. Par l'entremise des conseillers forestiers et des formations offertes par les Syndicats de producteurs de bois, ceux-ci seront tenus informés des nouvelles exigences et des nouvelles possibilités qu'engendreront la mise en œuvre du nouveau PPMV. Les visites-conseils et la rédaction des plans d'aménagement forestier devront tenir compte des nouvelles orientations. Le transfert de connaissances sera principalement assuré par le comité expert de l'Agence et des formations ponctuelles si nécessaire.

Finalement, la mise à jour du site internet de l'Agence et la création d'une page Facebook permettant de diffuser rapidement et efficacement les réalisations du milieu compléteront la stratégie d'information et de diffusion reliée au nouveau PPMV.

8. Suivi

Le suivi de la mise en œuvre du PPMV sera principalement assuré par le personnel de l'Agence, lequel devra compter sur la collaboration des partenaires dans certains cas. Les tableaux 31, 32 et 33 serviront de modèle pour effectuer le suivi de la mise en œuvre du PPMV. Le suivi de 27 des 84 indicateurs n'est prévu qu'en 2017 et/ou en 2020. Certains indicateurs ne pourront être évalués que lors de la publication du 5e inventaire décennal. La plupart des indicateurs seront mesurés à l'aide des rapports provenant de la plateforme SIGGA (superficies et investissements) et des compilations géomatiques disponibles dans les dossiers de l'Agence.

Tableau 31. Tableau de suivi des VOIC (Valeur-Objectif-Indicateur-Cible) pour l'axe environnemental du Plan d'action

Valeur	Objectif	Indicateur	Cible		Suivi des VOIC											
				État de référence	2015	Écart	2016	Écart	2017	Écart	2018	Écart	2019	Écart	2020*	Écart
La protection des EFE	1	1A	Tous (8)	0												
		1B	1	0												
		1C	100%	Aucune												
	2	2A	Plus de 1	1												
		2B	800 ha (2020)	222 ha												
		2C	À déterminer	À déterminer												
		2D	Plus de 50,9%	50,9%												
La protection des cours d'eau	3	3A	3 (annuelle)	-												
		3B	100%	100%												
		3C	1	0												
La protection des sols forestiers	4	4A	0%	À déterminer												

Valeur	Objectif	Indicateur	Cible		Suivi des VOIC											
				État de référence	2015	Écart	2016	Écart	2017	Écart	2018	Écart	2019	Écart	2020*	Écart
La conservation des milieux humides	5	5A	3 (annuelle)	-												
		5B	32 679 ha	32 679 ha												
		5C	35 804 ha	35 804 ha												
		5D	10 (annuelle)	-												
		5E	5 (annuelle)	-												
Le maintien et le rétablissement de la biodiversité	6	6A	5 ha 2015 25 ha 2020	0												
		6B	50 000 (annuelle)	49 000												
		6C	Moins de 13 795 ha	13 795 ha												
		6D	Moins de 41,1%	41,1%												
		6E	20 ha 2015 100 ha 2020	0												
	7	7A	5 ha 2015 25 ha 2020	0												

Valeur	Objectif	Indicateur	Cible		Suivi des VOIC											
				État de référence	2015	Écart	2016	Écart	2017	Écart	2018	Écart	2019	Écart	2020*	Écart
		7B	8%	5,4%												
		7C	4 ha 2015 16 ha 2020	À déterminer												
		7D	2% 2015 10% 2020	À déterminer												
	8	8A	1	0												
		8B	Plus de 22 619 ha	22 619 ha												
		8C	Plus de 10 276 ha	10 276 ha												
		8D	Plus de 2 362 ha	2 362 ha												
	9	9A	Plus de 346 484 ha	346 484 ha												
		9B	À déterminer	À déterminer												
La santé des forêts	10	10A	1	0												
		10B	1 (annuelle)	À déterminer												

* 2020 ou prochain inventaire décennal

Tableau 32. Tableau de suivi des VOIC (Valeur-Objectif-Indicateur-Cible) pour l'axe économique du Plan d'action

Valeur	Objectif	Indicateur	Cible		Suivi des VOIC											
				État de référence	2015	Écart	2016	Écart	2017	Écart	2018	Écart	2019	Écart	2020*	Écart
La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue	11	11A	25 ha	22,6 ha												
		11B	50 ha	43,1 ha												
		11C	110 ha	102,8 ha												
		11D	50% (maximum)	70,1%												
		11E	Toutes	Aucune												
	12	12A	20 ha 2015 100 ha 2020	0												
L'intensification de l'aménagement forestier	13	13A	40 ha 2015 200 ha 2020	À déterminer												
		13B	8 ha 2015 40 ha 2020	À déterminer												
		13C	100%	-												
	14	14A	30%	25,4%												
		14B	70%	-												

Valeur	Objectif	Indicateur	Cible		Suivi des VOIC											
				État de référence	2015	Écart	2016	Écart	2017	Écart	2018	Écart	2019	Écart	2020*	Écart
L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière	15	15A	Plus de 29	29												
		15B	205 000 m^3	162 725 m^3												
		15C	35%	27,8%												
		15D	150 000 m^3	117 001 m^3												
		15E	70	54,1%												
		15F	41 000 m^3	32 903 m^3												
		15G	30%	24,0%												
		15H	45 000 m^3	40 653 m^3												
		15I	55%	50,0%												
		15J	1000 ha	921 ha												
		15K	46,7%	38,7%												

Valeur	Objectif	Indicateur	Cible		Suivi des VOIC											
				État de référence	2015	Écart	2016	Écart	2017	Écart	2018	Écart	2019	Écart	2020*	Écart
La gestion intégrée des ressources du territoire	16	16A	1% 2015 5% 2020	0,7%												
		16B	20 ha 2015 100 ha 2020	18,4 ha												
		16C	2 en 2015 10 en 2020	2												
		16D	1	0												
		16E	Plus de 142	142												
La génération de revenus	17	17A	100%	À déterminer												
		17B	À déterminer	À déterminer												
	18	18A	20 000$	-												
		18B	Toutes celles nécessaires	-												
La recherche d'autres sources de financement	19	19A	À déterminer	-												
		19B	À déterminer	-												

Valeur	Objectif	Indicateur	Cible		Suivi des VOIC											
				État de référence	2015	Écart	2016	Écart	2017	Écart	2018	Écart	2019	Écart	2020*	Écart
		19C	À déterminer	-												

* 2020 ou prochain inventaire décennal

Tableau 33. Tableau de suivi des VOIC (Valeur-Objectif-Indicateur-Cible) pour l'axe social du Plan d'action

Valeur	Objectif	Indicateur	Cible		Suivi des VOIC											
				État de référence	2015	Écart	2016	Écart	2017	Écart	2018	Écart	2019	Écart	2020*	Écart
La valorisation de l'aménagement forestier	20	20A	5 (en 2020)	À déterminer												
		20B	2	0												
		20C	Ajuster en fonction de la demande	8,8												
		20D	Maintenir	91,4												
		20E	Maintenir	14 389$												
L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leurs boisés	21	21A	Plus de 2723	2723												
		21B	Plus de 28,7%	28,7%												
		21C	Plus de 1672	1672												
		21D	Plus de 63,0%	63,0%												
		21E	À déterminer	À déterminer												
		21F	Plus de 45%	45%												

Valeur	Objectif	Indicateur	Cible		Suivi des VOIC											
				État de référence	2015	Écart	2016	Écart	2017	Écart	2018	Écart	2019	Écart	2020*	Écart
Le recrutement et le maintien de la main-d'œuvre forestière	22	22A	850$	À déterminer												
		22B	900$	À déterminer												
		22C	815$	À déterminer												
La création d'une culture forestière régionale	23	23A	À déterminer	À déterminer												
La réalisation des actions prévues au PPMV	24	24A	À déterminer	À déterminer												
		24B	1	-												

* 2020 ou prochain inventaire décennal

9. Conclusion

Le principal mandat de l'Agence forestière des Bois-Francs est d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Pour ce faire, elle doit notamment établir les priorités d'investissements du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées afin de maximiser la productivité des forêts et d'assurer la protection des écosystèmes. Les actions prévues au PPMV vont en ce sens, elles visent la production d'un maximum d'activités économiques dans le respect des écosystèmes et de la capacité de production des forêts. Entre autres, l'augmentation des budgets dédiés aux travaux d'éclaircies commerciales de plantation permettra de mettre plus de bois en marché et d'assurer un avenir de plus grande valeur à ces peuplements.

Les documents descriptifs du PPMV « Tome 1 - Portrait du territoire » et « Tome 2 - Portrait des forêts » permettent de considérer les aptitudes forestières du Centre-du-Québec. Ces aptitudes sont à la base du Plan d'action, car elles permettent d'envisager les opportunités et de définir les potentiels du territoire. Entre autres, dans le cadre d'un aménagement écosystémique des forêts, on peut constater que les peuplements forestiers dominés par l'érable rouge sont beaucoup plus nombreux que leur marge de variabilité historique. Ainsi, cette problématique est à la base de toute stratégie globale visant à augmenter la résilience des forêts, à en conserver la productivité et à assurer le retour des espèces nobles de fin de succession.

Le Plan d'action du PPMV est un outil de planification stratégique. Il doit être flexible et en ce sens, l'Agence produira une mise à jour précise des actions prévues et des orientations d'investissements lors de la réalisation d'un plan d'affaire quinquennal, qui a été exigé lors du Rendez-vous de la forêt privée de 2011. Le PPMV constituera la pierre d'assise de ce plan d'affaires. La mise en œuvre du Plan d'action du PPMV est primordiale pour assurer le développement durable du milieu forestier centricois. Sa confection résulte d'une démarche participative s'étalant sur plusieurs mois. Les objectifs et les actions qui le composent ont été formulés et validés par les intervenants du milieu, lesquels seront aussi engagés dans sa mise en œuvre.

10. Références

Abrams, M.D. 1992.Fire and the Development of Oak Forests. BioScience 42: 346-353.

Abrams, M.D. 1998.The Red Maple Paradox. BioScience 48: 355-364.

Agence forestière des Bois-Francs. 2010. Rapport d'inventaire des plantations de la région du Centre-du-Québec. 15 p.

Beaulieu, J., Murray S., Villeneuve, C. 2012. Cartographie détaillée des milieux humides du territoire du Centre-du-Québec - rapport synthèse. Canards Illimités – bureau du Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec, 44 p.

Bélanger, L. 2001.La forêt mosaïque comme stratégie de conservation de la biodiversité de la sapinière boréale de l'Est – L'expérience de la forêt Montmorency. Nat. Can. 125:18-25.

CERFO. 2009. Intensification de la pratique sylvicole. Concepts, scénarios et propositions pour l'Outaouais. Centre collégial de transfert de technologie en foresterie et OptiVert Inc. Rapport présenté à la CRRNTO et CRÉO. [En ligne]. Page consultée le 26 avril 2015. Adresse URL : http://www.crrnto.ca/images/documents/modes_amenagement_intensif_juin2009.pdf.

Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. 2004. Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Gouvernement du Québec. 307 p.

Côté, M.-A., Gilbert, D., Nadeau, S. 2012. Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Rapport produit pour le compte des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées et du ministère des Ressources naturelles du Québec. 98 p.

Craven, D., Angers, V., Larose-Filotas, E., Tittler, R., Desrochers, M., Messier, C., James, P. 2013. L'aménagement écosystémique des forêts privées du Centre-du-Québec dans le contexte des changements globaux. 113 p.

CSMOAF (Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aménagement forestier). 2012. Portrait de la main-d'œuvre en aménagement forestier. Enquête auprès des entreprises – 2012. 67 p.

D'Eon, R. 2007. Aménagement écosystémique. Réseau de gestion durable des forêts. 6 p.

Deschênes, M.-L. 2009. Application de l'approche TRIADE en forêt boréale. Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale. [En ligne]. Page consultée le 2 juin 2015. Adresse URL : http://www.cedfob.qc.ca/documents/Guide_triade_2009.pdf

Doyon, F., Bouffard, D. 2009. Enjeux écologiques de la forêt feuillue tempérée québécoise, Québec, pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'environnement et de la protection des forêts. 63 p.

Gauthier, S., Vaillancourt, M.-A., Kneeshaw, D.D., Drapeau, P., De Grandpré, L., Claveau, Y., Paré, D. 2008. «Aménagement forestier écosystémique - Origine et fondement». Chap. 1.Aménagement écosystémique en forêt boréale. Presses de l'Université du Québec. 568 p.

Ginn, W.J. 2005. Investing in Nature, Case Studies of Land Conservation in Collaboration with Business, Washington, DC, Island Press.209 p.

Laliberté, F., Gauthier, J., Boileau, J-F. 2011. Portrait de la forêt naturelle du Centre-du-Québec. Préparé pour la CRRNT du Centre-du-Québec. Groupe OptiVert Inc. 136 p.

Nguyen, M.N., St-Pierre, E. 2013. Élaboration de stratégies d'aménagement forestier intensif au Centre-du-Québec. Agence forestière des Bois-Francs, 49 p.

OIBT. 2002. Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires. Série OIBT: Politique forestière n°13. OIBT. Yokohama. [En ligne]. Page consultée le 2 juin 2015. Adresse URL : http://www.fao.org/sustainable-forest-management/toolbox/tools/tools-details/fr/c/232016/

Orwig, D.A., Abrams, M.D. 1999. Impacts of Early Selective Logging on the Dendroecology of an Old-Growth, Bottomland Hemlock-White Pine-Northern Hardwood Forest on the Allegheny Plateau. Journal of the Torrey Botanical Society 126: 234-244.

SPBCQ (Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec), Développement bioalimentaire Centre-du-Québec. 2012. Produits forestiers non-ligneux au Centre-du-Québec. 1er volet : Inventaire des ressources humaines. 63 p.

Thiffault, N., Roy, V., Prégent, G., Cyr, G., Jobidon, R., Ménétrier, J. 2003. La sylviculture des plantations résineuses au Québec. Nat. Can, 127(1), 63-80